



PROCÈS VERBAL
DE LA CONFÉDÉRATION
JURÉE SOUS LES MURS DE TOULOUSE
LE 4 JUILLET 1790,



*PAR des Gardes réunies des Départemens
 de la Haute-Garonne, de la Gironde,
 du Lot & Garonne, du Gers, de
 l'Aude, du Tarn, du Lot, de l'Ariege,
 de l'Aveyron & autres.*

LA confédération proposée par l'Armée patriotique de Toulouse, en exécution de la délibération de ses Commissaires, sous la date du 28 Mai, ayant été communiquée par MM. les Maire & Officiers Municipaux, dans une lettre circulaire du 4 Juin, M. Douziech, Général de l'Armée Toulousaine, demanda à chacune des Légions huit Commissaires, qui, assemblés le 14 dans une des salles de la Maison Commune, en exécution de l'ordre du jour, remirent les délibérations de leurs Corps respectifs, desquelles il résulta que la commission,

chargée de tous les détails de la confédération ;
seroit composée , savoir :

Pour la Daurade , Commissaires ,

M E S S I E U R S ,

Barrau.	Liotard.
Virebent.	Cassaing.
Daunassans.	Saint-Laurens.
Delong.	Garrigues.

Suppléans , Messieurs ,

Camy.	Girard.
Dussourd.	Mirepoix.

Pour Saint-Nicolas , Commissaires ,

M E S S I E U R S ,

Daubert.	Bressolles.
Molinier.	Rouanne.
Pijon.	Deler.
Fortis.	Destoup.

Suppléans , Messieurs ,

Gazaigne.	Piquepé.
Besombes.	Duprat fils.
Lapause.	

Pour la premiere de Saint-Etienne , Commissaires ,

M E S S I E U R S ,

De Gramont.	Danel.
Ducasse.	Laupies.
Monthieu.	Langlade.
Barberet.	Tremoulet.

Suppléans, Messieurs,

Baudens.	Perigord.
Tournier.	Pecarrere.
De Lacoste.	Saint-Geniés.

Pour la seconde de Saint-Etienne, Commissaires,

M E S S I E U R S ,

Lamarque.	Trinquenaux.
Marcorelle.	Lamothe.
Albene.	Dortal.
Lagassé.	Gayral.

Suppléans, Messieurs,

Dorliac.	Gardés.
Campin.	

Pour la troisieme de Saint-Etienne, Commissaires,

M E S S I E U R S ,

Du Fager.	Lassale-Préserville.
Raby.	Tarbés.
Pratviel.	Claufolles.
Jouve.	Barutel.

Suppléans, Messieurs,

Chaptive.	Mainard.
Zimmerman.	Barada.

Pour le Faubourg Saint-Etienne, Commissaires,

M E S S I E U R S ,

Pomarede.	Sacarin fils.
Portes.	Lamarque.

Mercadier. Castelpert.

Demouix. Barrau.

Suppléans, Messieurs.

Sahuqué. Traissac.

Pour la Pierre, Commissaires.

M E S S I E U R S ,

Delmas. Lefevre.

Amiel. Sermet.

Luans. Daran.

Veirieu. Portes.

Suppléans, Messieurs,

Rouzet. Carivenc.

Maynial.

Pour la Dalbade, Commissaires,

M E S S I E U R S ,

Villars. Mouyffet.

Bernard. Varnier.

Dubernad. Dupuy.

Mailhe. Rouzet.

Suppléans, Messieurs,

Loubet. Salettes.

Pour Saint-Pierre, Commissaires,

M E S S I E U R S ,

Derrey Belbeze. Labat.

Naffines. Cot.

Dumasbon. Coutanceau.

Duplan. Roques.

Suppléant , Monsieur ,

Trebos.

*Pour la premiere de Saint - Barthelemi ,
Commissaires ,*

M E S S I E U R S ,

Laburthe. Taverne.

Cahusac. Souchon.

Depanis. Mailhol.

Teissier. Dorliac.

Suppléans , Messieurs ,

Itey. Dartigoyte.

Raynal. Guerin.

Causfide.

Pour la seconde de Saint-Barthelemi , Commissaires ,

M E S S I E U R S ,

Suppléans , Messieurs ,

Pour Saint-Michel , Commissaires ,

M E S S I E U R S ,

Dardenne. Lasserre.

Brunet. Murel.

Boisset. Bertrand.

Benaben. Boisset.

Suppléans , Monsieur ,

Leflet-Panferon.

Pour Saint-Sernin , Commissaires ,

MESSIEURS ,

Jean Dubarry,

Darnés.

Tissinier.

Mouynet.

Bibent.

Borrel.

Bordes.

Darmagnac.

Suppléans , Messieurs ,

Bellegarde.

Cariven.

Pour le Taur , Commissaires ,

MESSIEURS ,

Guillaume Dubarry,

Lespinaffe.

Saury.

Montroux.

Foulquier.

Bonnefferre.

Sacafe.

Cambon.

Suppléans , Messieurs ,

Taillaffon.

Noguès.

Puget.

Pour les Dragons , Commissaires ,

MESSIEURS ,

Senil.

Dupuy.

Dauriac.

Baville.

Courtalon.

Laperfonne.

Daft.

Remaury.

Suppléans , Messieurs ,

Henault.

Sabatié.

Après quoi , M. le Général propofa de nommer quatre Secrétaires , & le scrutin donna pour ces commiffions MM. Mailhe , de la Légion de la Dalbade ; Delmas , de celle de la Pierre ; Dorliac , de la premiere de Saint-Barthelemi , & Molinier , de la Légion de Saint-Nicolas.

L'objet de la convocation a été alors rappelle par M. le Général , & par différentes confidérations , la cérémonie qui avoit été indiquée pour le 25 Juin a demeuré fixée au 4 Juillet.

L'Affemblée s'occupant enfuite des préparatifs , a délibéré que les quatre Secrétaires avec MM. de l'Etat-Major-Général & les Adjoints qu'ils jugeroient à propos d'appeler , feroient chargés de préfenter au plutôt un plan d'exécution que l'Affemblée porteroit enfuite à la fânction de la Municipalité après l'avoir examiné.

Après quoi , il a été procédé par la voie du scrutin à la nomination de deux Orateurs , dont l'un harangueroit les Députés lors de leur réception , & l'autre à l'époque où le pacte fédératif leur fera préfenté pour être revêtu de leurs fignatures , & M. Veirieu , Capitaine des Grenadiers de la Pierre , a été chargé de la premiere partie : M. Mailhe , Capitaine dans la Légion de la Dalbade , a accepté la feconde.

M. Delmas , un des Secrétaires & un des Comiffaires députés vers le détachement de l'armée Bordelaife , lorsqu'il étoit campé à Moiffac , a terminé la féance par la lecture d'une lettre de la

Garde Nationale de Brive-la-Gaillarde, qui demande à se confédérer avec l'armée Patriotique de Toulouse ; & par le rapport verbal des témoignages réitérés du même désir que lui ont exprimé à Moissac les Députés des Gardes Nationales des différentes Villes qui avoient fait offrir leurs forces au Détachement Bordelais.

L'Assemblée recevant avec transport l'empressement de ces diverses Gardes Nationale , a délibéré de charger MM. les Secrétaires d'écrire une lettre en son nom à la Garde Nationale de Brive-la-Gaillarde , & de faire une adresse pour inviter à la confédération toutes les Milices patriotiques qui avoient manifesté le même désir.

Ce qui a été exécuté par MM. les Secrétaires.

Le lendemain 15 Juin , l'Assemblée formée suivant l'ordre du jour , sous la présidence de M. Douziech , Général , assistant M. Dolive , Major-Général , il a été fait lecture de la lettre & de l'adresse , dont MM. les Secrétaires avoient été chargés la veille , & elles ont été approuvées.

Il a été reconnu que le pouvoir de MM. les Commissaires ne devoit expirer qu'après que la confédération seroit consommée.

On a ensuite proposé M. l'Abbé Barthe , Doyen des Professeurs de la Faculté de Théologie , pour Aumônier de l'armée fédérative , & on a envoyé aussi une députation vers la Municipalité pour lui faire part du vœu de l'Assemblée.

M. l'Abbé Barthe ayant été introduit après avoir

exprimé sa reconnoissance , a demandé d'être admis à prêter le serment fédératif , ce qui lui a été accordé.

L'Assemblée lui a aussi donné le droit d'assister à ses séances.

Il a été également délibéré de solliciter de la Municipalité une proclamation pour la sûreté publique dans les rues de la Ville les jours destinés à la Fête patriotique , comme aussi d'inviter à la confédération les Maréchaussées , les Troupes de ligne dans l'étendue du Département , & la Garde foldée de la Ville.

Le lendemain 16 , l'Assemblée a continué la discussion du plan que la commission rétrécie avoit été chargée de présenter , & elle a délibéré d'inviter l'Académie des Arts de se joindre à la Commission.

Il a été arrêté par acclamation , que les Députés envoyés par les Légions de la Ville à Bordeaux , feroient regardés comme Commissaires nés de la confédération qui doit se faire sous les murs de Toulouse.

Il a été délibéré d'envoyer quatre Députés vers M. Dumas , Commissaire du Roi alors à Montauban , pour l'inviter ainsi que M. son beau-frere , à la cérémonie du pacte fédératif , & les Députés ayant été laissés au choix de M. le Général , il a nommé MM. de Gramont , Foulquier , Bressolles & Dardenne , & il a été décidé que M. de Gramont , ayant été nommé le premier , fera le chef de la Députation.

On a délibéré par acclamation que les malheureuses victimes des troubles qui ont eu lieu à Montauban, & qui se trouveroient à Toulouse lors de la Confédération, seroient invitées à cette fête patriotique.

Il a été fait lecture de plusieurs lettres particulières, écrites par quelques Commissaires envoyés à Bordeaux par les Légions de Toulouse.

Les détails du bon accueil qu'on leur a fait, les témoignages que l'Armée Bordelaise leur a prodigués, & le tableau des vertus de M. de Courpon, un des chefs de ladite Armée, dans lequel l'Assemblée a reconnu des rapports frappans avec le Général son Président, ont excité à plusieurs reprises les plus vifs applaudissemens.

Il a été enfin arrêté que la Commission rétrécie auroit plein pouvoir pour régler tous les objets de détail qui pouvoient avoir échappé à la Commission générale.

En conséquence, MM. de la Commission rétrécie de l'Armée, se sont assemblés plusieurs fois avec la Commission de la Municipalité, nommée dans une assemblée publique du Conseil général de la Commune pour le même objet (1).

(1) Dans une assemblée générale du Conseil de la Commune, du 12 Juin, on avoit renvoyé à MM. les Officiers Municipaux & à MM. Fedas, Calais, Fargues, Caussé, Bellan, Compayre, Lacene, Molinier, Gilibert, Laxan, Arrazat & Troy, Notables, tout ce qui avoit traité la Confédération avec plein pouvoir.

Le 28 du même mois de Juin, l'Assemblée convoquée en vertu des ordres du Général, s'est formée comme les précédentes, & a reçu dans une délibération de la seconde Légion de Saint-Barthelemi,

Pour Commissaires,

M E S S I E U R S ,

Perez. Moulin.

Vedel. Jamme.

Lebret. Cayre.

Rochefort. Luans.

Et pour suppléant, Monsieur

Gleizes.

Après le rapport de ce qui avoit été projeté & réglé, tant pour l'emplacement du camp fédératif, que pour le moment, les accessoires & les suites de la cérémonie, on a réglé la formule du pacte rédigé par M. Mailhe, l'un des Secrétaires; & M. de Gramont, Député à la Confédération générale, ne pouvant par ce motif remplir sa mission auprès de M. Dumas, M. Barberet a été nommé pour le remplacer.

Le 30 du même mois de Juin, l'Assemblée composée des Commissaires nommés pour la Confédération du Département & des Commissaires envoyés à Bordeaux pour la Confédération particulière avec cette Ville, il a été rendu compte par ces derniers de quelques objets particuliers, rela-

tifs à leurs missions, & notamment de tout ce qu'ils devoient à la Municipalité & à l'Armée Bordelaise, pour leur complaisance à accélérer une cérémonie que des considérations bien puissantes, *celle entr'autres de pouvoir y appeler les Gardes qui avoient offert à leur détachement vers Moissac des secours si généreux*, auroit dû déterminer la Ville de Bordeaux à retarder.

Après quoi il a été délibéré que l'Armée Toulousaine offriroit à l'Armée Bordelaise un drapeau fédératif en reconnaissance du témoignage d'attachement particulier & de fraternité, que la ville de Bordeaux a donné à la ville de Toulouse.

Le dessein de ce drapeau confié à l'Académie des Arts, il en est résulté qu'il seroit carré, aux trois couleurs de la Nation, coupées en deux bordures horizontales gros bleu, & deux perpendiculaires gros rouge, sur un carré blanc au centre.

Ce dernier carré chargé de la Nation Française, sous la figure d'une Guerrière ayant le casque en tête, & son armure décorée d'une fleur de lys, tenant à son bras gauche deux drapeaux, celui de Bordeaux & celui de Toulouse.

Elle brûle de l'encens sur l'autel de la Concorde nationale, qui est soutenu aux angles par des faisceaux de lances liées ensemble par un ruban national.

Sur la face de l'autel, on voit un soleil rayonnant qui éclaire deux mains unies.

Au-dessous, & en demi-cercle, sont les deux

noms de Bordeaux & Toulouse enlacés en autant de chiffres que de lettres.

Le casque de la figure qui représente la Nation , est de forme greque. Il rappelle la fameuse confédération des peuples de la Grece sous le nom d'Amphyctions (1). Il est décoré d'un diadème formé par des anneaux unis ensemble. Le cimier du casque est de deux serpens , symbole de la prudence & de la concorde entre les Confédérés.

Une corne d'abondance placée à côté de l'Autel , désigne l'abondance , dont la Constitution qui a pour base la liberté & l'égalité , doit faire jouir un Empire.

La devise : *l'union augmente la force* , n'a besoin que d'être indiquée à côté du bouclier sur lequel la corne d'abondance est appuyée.

Au revers & dans le même cadre , une grenade dont la branche doit être liée avec un ruban à l'un

(1) Les Peuples confédérés dans la Grece , & qui se rendirent si célèbres , n'occupaient pas un terrain aussi considérable ni aussi avantageusement situé pour le commerce que celui que cultivent les Français qui se sont réunis le 4 Juillet 1790 sous les murs de Toulouse.... De Brive en Espagne , de Narbonne à Bordeaux , c'est-à-dire , dans l'étendue d'environ trois degrés de latitude & quatre de longitude , la nouvelle Confédération pourroit trouver plus de ressources qu'Athènes & Sparte ne s'en procurèrent pendant les guerres qui les illustrèrent le plus , & sur-tout pendant la paix que les deux Villes encore florissantes maintiendront sans doute plus longtemps entr'elles.

des bouts duquel est BX , *Bordeaux* , & à l'autre , TS. , *Toulouse* ; au milieu , UNIS A JAMAIS.

La grenade surmontée par le signe du Zodiaque , au milieu duquel un lion pour désigner le mois de Juillet , & d'un côté un 4 ; de l'autre , 1790.

Le drapeau de la Confédération , pour être déposé à la Maison Commune de Toulouse , est de la même forme que celui à donner à la ville de Bordeaux , avec la seule différence qu'au lieu de ne tenir que deux drapeaux à son bras , la Nation tient tous ceux des Troupes confédérées ; qu'au lieu des deux noms de Bordeaux & Toulouse au pied de l'autel , on lit au bas : *Fédération de Toulouse* , & que le revers porte la même allégorie , en telle sorte qu'il n'y a point effectivement de revers.

M. le Général ayant observé que M. Molinier , l'un des Secrétaires , partant pour Paris , il convenoit de le remplacer , M. Rouzet , Lieutenant-Colonel de la Légion de la Pierre , & Secrétaire de la Députation à Bordeaux , a été nommé par acclamation.

Les Patriotes de Montauban s'étant présentés pour remercier l'Assemblée de l'invitation qui leur avoit été faite d'assister à la cérémonie du pacte fédératif , ils ont demandé d'être admis à prêter ce jour-là le serment civique dont les circonstances les avoient privés , ce qui leur a été accordé avec applaudissemens & par acclamation.

Mais suivant la loi que l'Assemblée s'est imposée de faire sanctionner par la Municipalité tous les

délibérés qui ne feroient pas de pure discipline ; elle a député un Commissaire par Légion , qui , avec MM. de Montauban , se sont retirés vers MM. les Maire & Officiers Municipaux pour leur communiquer leur vœu.

Les uns & les autres étant rentrés dans l'Assemblée peu de temps après , M. Rouzet , Secrétaire , chef de la Députation , a dit que non-seulement la Municipalité avoit accueilli la demande de MM. de Montauban , mais encore qu'elle avoit prié la Députation d'assurer à l'Assemblée ; qu'en se réunissant à elle à ce sujet , les Officiers Municipaux considéroient cette démarche de la part de l'Armée comme un nouveau droit qu'elle acquéroit sur leur reconnaissance , par l'occasion qu'elle leur fournissoit de donner une preuve solennelle de l'estime qu'ils avoient conçue pour des Citoyens dont le patriotisme s'étoit montré d'une manière si héroïque.

M. le Général ayant ensuite observé qu'il convenoit de former les Commissions projetées pour la cérémonie , MM. Laupies & Saint-Laurens ont été chargés de se réunir aux Commissaires nommés par la Municipalité , pour tout ce qui concerne le logement à fournir à MM. les Confédérés (1).

MM. Villars & Cayré ont été chargés de la partie des subsistances (2).

(1) MM. Esquirol , Marie , Romiguières , Officiers Municipaux.

(2) Avec MM. du Bureau ordinaire de Police.

On a confié le cérémonial à MM. Derrey & Dorliac (1).

On a de plus délibéré qu'on placeroit à chacune des portes de la Ville des Commissaires pour recevoir MM. les Confédérés, & qu'il y en auroit aussi dans la Maison commune pour le même objet.

D'après cet arrêté, les Confédérés ont été reçus,

	<i>par MM.</i>	Des Légions
Au Pont,	Delong.	de la Daurade,
	Fortis.	Saint-Nicolas.

	<i>par MM.</i>	
A Saint-Michel,	Bernard,	La Dalbade,
	Benaben.	Saint-Michel.

	<i>par MM.</i>	Des 1ere. &
A Montgaillard,	Ytey, Cahusac,	2e. de Saint-
	Luans.	Barthelemi.

	<i>par MM.</i>	Troisième
A Montoulieu,	Barada,	Saint-Etienne,
	Luans.	la Pierre.

	<i>par MM.</i>	
A Saint-Etienne,	Lamarque,	2me. & 4me.
	Porte.	Saint-Etienne.

	<i>par MM.</i>	Première St.-
A la Porte-Neuve,	Danel.	Etienne,
	Cambon.	Le Taur.

(1) M. Vignolles, Officier Municipal, par la Municipalité.

par MM.

A Marabiau , Taunassans , La Daurade ,
 Senil. Les Dragons.

par MM.

A Arnaud-Bernard , Cor. Saint-Pierre ,
 Bordes aîné , Saint-Sernin.

Dans l'intérieur de la Maison commune , ainsi
 que la veille de la fête , lors de la vérification des
 pouvoirs par MM.

Cassaing ,	de la Légion de la Daurade.
Bressoles aîné ,	de Saint-Nicolas.
Anglade ,	premiere Saint-Etienne.
Albene ,	seconde Saint-Etienne.
Raby ,	troisième Saint-Etienne.
Mercadier ,	quatrième Saint-Etienne.
Lefevre ,	la Pierre.
Rouzet ,	la Dalbade.
Labat ,	Saint-Pierre.
Taverne ,	premiere Saint-Barthelemi.
Gleizes ,	seconde Saint-Barthelemi.
Boiffet ,	Saint-Michel.
Biben ,	Saint-Sernin.
Lespinaffe ,	le Taur.
Henault ,	Dragons.

Ayant été fait lecture de plusieurs pieces renfer-
 mées dans un paquet adressé à M. le Général , &
 d'une lettre signée , *le Duc de la Force* , l'Assemblée
 reconnoissant que plusieurs de ces pieces contenoient

des inculpations graves contre M. Barrere de Vieuzac, un des Membres de l'Assemblée Nationale dont les principes se sont le moins démentis, & qui a donné les preuves les plus éclatantes de patriotisme, a chargé MM. les Secrétaires d'écrire une lettre à ce Patriote, pour lui faire connoître les sentimens de l'Armée Toulousaine : de lui envoyer le paquet dont il vient d'être fait lecture, de lui exprimer l'indignation dont chacun des Membres a été saisi ; de le prier de donner à l'Assemblée les renseignemens qui seront à sa disposition, & de l'autoriser, s'il le juge à propos, à communiquer à l'Assemblée Nationale la lettre qui lui sera adressée.

On a lu ensuite le projet de lettre à M. Dumas, qui a été approuvé.

Il a été fait par MM. Delmas, Bernard, Maynard, Rouzet & autres, des propositions dont les résultats ne seront pas rapportés comme n'intéressant pas suffisamment la Confédération.

Le premier Juillet, les Commissaires assemblés en exécution de l'ordre du jour, sous la présidence de M. Douziech, Général, assistant M. Baissade, Aide-Major-Général,

Il a été proposé de renvoyer à MM. Liautard, Daubert, Lacoste, Dorliac, Barutel, Sacarin, Maynial, Dupuy, Duplan, Dartigoite, Luans, Bertrand aîné, Borel, Montroux & Baviile, tous les détails relatifs à la fête particulière à donner le soir de la Confédération, dans le grand réfectoire des RR. PP. Grands-Augustins, ce qui a été délibéré.

M. le Général ayant observé qu'il conviendrait d'aller avec le drapeau fédératif reçu à Bordeaux , au-devant de la Députation de cette Ville , & de nommer un Porte-Drapeau , en attendant que l'Assemblée générale des Confédérés en fit le choix , ou que l'Armée Toulousaine y pourvût expressément ; l'Assemblée a laissé à M. Douziech cette nomination par *interim* , & il a annoncé que M. Murel, qui avoit porté de Bordeaux le drapeau de la Confédération particulière avec cette Ville , seroit prié de le porter jusqu'à ce que l'Armée y ait pourvu.

Un de MM. les Secrétaires ayant lu le plan projeté par la Commission rétrécie , il a été arrêté en ces termes :

ARRÊTÉS des Commissaires réunis des Légions, & de MM. les Officiers Municipaux & Notables de Toulouse, touchant les mesures qui doivent être prises d'avance, pour la commodité des Détachemens & Députés civils ou militaires, qui viendront se confédérer, la réception qui doit leur être faite, les Préliminaires à remplir envers eux, le jour de leur arrivée ; & finalement le lieu, l'ordre & le mode de la cérémonie de la confédération.

ARTICLE PREMIER.

ON prendra des précautions pour que la Ville soit suffisamment pourvue de tous les comestibles, & généralement de tous les objets de consumma-

tion, & pour que le prix en soit aussi modéré qu'il se pourra, de même que celui des Auberges.

A R T. I I.

Le logement des Auberges fera uniquement destiné pour les étrangers non Députés ; & pour cet effet il y aura une proclamation de la Municipalité portant invitation à tous les Citoyens, sans distinction, de loger les Députés militaires & civils qui se rendront à Toulouse pour la confédération ; il sera fait ensuite par moulon un relevé général de toutes les maisons qui pourront fournir un logement, & il sera fait autant de billets de logement qu'il y aura des lits à donner.

A R T. I I I.

On placera des piquets aux différentes portes de la Ville, qui recevront les détachemens ou corps étrangers, & leur donneront une Ordonnance pour les conduire sur la Place Royale, où on leur distribuera les billets de logement.

A R T. I V.

Lorsque ces détachemens ou Corps militaires arriveront sur la Place Royale, les Soldats Patriotiques de Toulouse qui seront de garde devant la Maison Commune, leur rendront les honneurs militaires.

A R T. V.

Les Députés qui n'arriveront pas en Corps de troupes, seront avertis par une proclamation de MM. les Officiers Municipaux, affichée dans tous

les carrefours de la Ville, de se rendre dans la Maison Commune pour y recevoir leur billet de logement ; & pour plus grande précaution on donnera cette consigne dans toutes les Auberges.

A R T. V I.

Le 3 Juillet, il se tiendra une Assemblée générale pour statuer définitivement sur les objets relatifs à la confédération.

A R T. V I I.

Cette Assemblée se tiendra à la Maison Commune dans la salle des Illustres avec le concours des Salles voisines.

A R T. V I I I.

Pour éviter la confusion que le trop grand nombre des opinans entraîne nécessairement après soi, & pour que chaque Corps armé qui doit entrer dans la confédération, puisse être représenté dans l'Assemblée dont on vient de parler, les Légions, Détachemens ou Députés des Corps armés qui ne sont point de la Ville, dès qu'ils seront arrivés, seront invités à nommer un Commissaire par Corps ; qui avec ceux qui ont déjà été nommés par les Légions Toulousaines, formeront l'Assemblée ; mais chaque Légion n'aura qu'une voix.

A R T. I X.

La Commission de Toulouse nommera un Commissaire par Légion, pour recevoir à la porte & introduire dans le lieu de l'Assemblée, les Com-

missaires des Corps armés qui ne sont point de la Ville , à mesure qu'ils se présenteront.

A R T. X.

La Municipalité , composée des Officiers Municipaux , du Procureur de la Commune & des Notables , sera invitée à présider l'Assemblée , & à joindre à elle tous les Députés civils.

A R T. X I.

M. Veirieu , premier Orateur , ouvrira la séance par un Discours. Puis la Commission Toulousaine communiquera à l'Assemblée ce qu'elle aura projeté concernant la Fédération , & lui soumettra tous les points qui exigeront son approbation.

A R T. X I I.

Dans cette même Assemblée on réglera la manière dont on devra se placer dans le camp fédératif ; & pour écarter toute idée de préséance , on proposera de faire autant de billets , qu'il y aura des Légions , Corps ou Détachemens , soit de la Ville , soit étrangers , & de faire successivement placer chaque Légion , Corps ou Détachement selon le rang qui lui aura été assigné par le sort.

A R T. X I I I.

S'il y a différens Corps de Cavalerie , ils régleront également entr'eux par le sort , la place qu'ils devront respectivement avoir ; mais pour éviter les accidens que les chevaux pourroient causer , si la Cavalerie étoit mêlée avec l'Infanterie , on proposera de ranger la Cavalerie dans le camp en un lieu

où il n'y ait à craindre aucun danger, & par les mêmes motifs, de rester à la queue de l'Armée, & de fermer la marche lorsqu'elle défilera.

A R T. X I V.

La même Assemblée nommera celui qui devra porter le Drapeau fédératif; il pourra être pris indistinctement dans toute l'Armée, & on lui attribuera le grade & la marque distinctive qu'on voudra qu'il conserve.

A R T. X V.

Le pacte fédératif rédigé par la Commission Toulousaine sera présenté aux Commissaires des Detachemens ou Corps armés étrangers; & s'ils l'agrément, ou bien après qu'il y aura été fait les changemens qui auront été jugés convenables, ils seront invités à le communiquer à ceux qui les auront nommés, & à se faire revêtir des pouvoirs nécessaires pour le signer au jour & lieu qui seront ci-après désignés.

A R T. X V I.

La Municipalité n'ayant pas agréé pour le lieu où doit se faire la Confédération le pré qui longe le quai Dillon sur les bords de la Garonne, proposé par la Commission, & son vœu s'étant expressément déclaré pour l'Esplanade, il a été arrêté que ce sera dans ce dernier lieu qu'on placera le camp fédératif.

A R T. X V I I.

L'Autel de la Patrie sera au milieu du boulin-

grin sur une élévation qui se portera à six pieds au-dessus du niveau des allées qui l'environnent. Il n'aura d'autre décoration que les beautés de la nature des inscriptions indiqueront que les foibles ouvrages de l'art ont craint de se montrer dans un Temple qui n'a pas été construit par la main des hommes, de diviser l'attention, d'empêcher de se porter entièrement vers celui qui seul en est en même-temps l'Architecte & la Divinité.

A R T. X V I I I.

Le 4 Juillet, jour arrêté pour la prestation du serment fédératif, les Légions Toulousaines, à l'heure qui sera indiquée dans l'ordre du Général, s'assembleront séparément sur leurs places d'armes respectives; tous les Légionnaires sont fortement invités de s'y rendre, qu'ils aient des armes ou qu'ils n'en aient pas, & sans que le défaut d'un uniforme puisse leur servir d'excuse; les détachemens étrangers se formeront dans les rues les plus à portée de leurs logemens; les Légions Toulousaines qui se trouveront les plus voisines, iront les prendre pour se rendre au Champ de Mars, où chacun se placera dans le lieu qui lui aura été assigné par le sort.

A R T. X I X.

La Légion ou Détachement à qui le sort aura assigné le dernier rang, ira prendre dans la Maison Commune les Officiers Municipaux & les Notables, de même que les Députés civils, & les accompagneront avec le drapeau fédératif enveloppé jusqu'à l'Autel du Champ de Mars.

A R T. X X.

Si ce Détachement ou Légion ne formoit pas au moins trois cents hommes, on y joindra l'avant-derniere Légion ou détachement : si ces deux Détachemens ou Légions forment plus de trois cents hommes, ils concourront tous pour composer le cortège, & s'ils ne se portent pas à ce nombre, on y joindra l'avant pénultieme Détachement ou Légion.

A R T. X X I.

Le cortège sera commandé par l'Officier supérieur de la Légion ou du Détachement qui se formera : s'il est formé par plusieurs Légions ou Détachemens, il sera commandé par l'Officier qui sera supérieur en grade ; & s'il se trouve des Officiers égaux en grade dans ces Légions ou Détachemens, il sera commandé par le Chef du dernier Détachement ou Légion.

A R T. X X I I.

Après que les Légions ou Détachemens formant le cortège, auront déposé le drapeau fédératif dans le Champ de Mars, ils iront prendre leur rang de bataille. MM. les Officiers Municipaux, Notables & Députés civils, resteront dans le boulingrin autour de l'Autel.

A R T. X X I I I.

Dès que tous seront placés, M. l'Abbé Barthe, choisi pour Aumônier de l'Armée fédérative,

prononcera son discours immédiatement avant de procéder à la bénédiction des drapeaux fédératifs.

A R T. X X I V.

Le Général tiendra les drapeaux pendant qu'on les bénira, puis les Officiers Municipaux, les Notables & les Députés civils prêteront leur serment fédératif.

A R T. X X V.

Ce premier serment prêté, le Général haranguera les Troupes, puis M. le Maire, se plaçant sur une élévation qui le mette à portée d'être vu de toute l'Armée fédérative, prononcera la formule du serment fédératif, qui doit être prêté par les Troupes; & il dira ensuite, voulez-vous *jur*er ce qui vient d'être prononcé? l'Etat-Major répondra d'abord: Nous le jurons; ensuite tout le camp, chacun levant sa main droite vers le Ciel, répondra hautement & à la fois, nous le jurons.

A R T. X X V I.

La cérémonie achevée, toutes les Troupes défilent pour se retirer selon le rang qu'elles auront occupé dans le Camp.

A R T. X X V I I.

Les Officiers Municipaux, les Notables & les Députés civils marcheront à la tête: à leur centre, marcheront les Porte-Drapeaux fédératifs; à leurs côtés, les premières divisions, à qui le sort aura donné les premières places dans le Camp, formeront une double haie.

A R T. X X V I I I.

Arrivés à la Maison Commune , les Officiers Municipaux , les Notables & les Députés civils seront priés de s'arrêter dans la Cour pour voir défilér les troupes devant eux ; pendant ce temps , le Porte-Drapeau restera toujours à leur centre ; les Troupes iront sortir par la porte qui donne sur la rue du Poids-de-l'Huile.

A R T. X X I X.

Le dernier Détachement ou Légion d'Infanterie conduira le Drapeau jusques au lieu où il doit être déposé.

A R T. X X X.

La Cavalerie n'entrera pas dans la Maison Commune.

A R T. X X X I.

Le lendemain 5 , les Officiers Municipaux , les Notables & les Députés civils , de même que toute l'Armée confédérée , se rendront de nouveau au Champ de Mars , & s'y placeront comme la veille , pour signer les pactes fédératifs.

A R T. X X X I I.

M. Mailhe , second Orateur , y prononcera un discours.

A R T. X X X I I I.

Les pactes fédératifs déposés sur l'Autel , seront respectivement & successivement signés par les Officiers Municipaux , les Notables , les Députés civils & les Commissaires des Légions , Corps ou Détachemens.

A R T. X X X I V.

La cérémonie sera terminée par un *Te Deum* ; puis on se retirera dans le même ordre que la veille.

A R T. X X X V.

On nommera différentes Commissions pour veiller à l'exécution des diverses parties du plan.

Toutes les précautions indiquées pour que les Confédérés fussent reçus & placés avec la distinction que l'Armée Toulousaine leur préparoit , furent insuffisantes ; & si , d'un côté , les travaux de la campagne , retarderent l'arrivée des Détachemens & Députés jusqu'au dernier jour , de l'autre , la confédération qui eut lieu à Auch au même instant , les préparatifs pour la confédération générale à Paris le 14 , en privant les Toulousains de la présence de tant de bon voisins , qui leur ont donné si souvent tant de témoignages d'affection , laisserent encore entrer dans leurs murs plus de neuf cents cinquante Drapeaux dans la journée du 3 & la matinée du 4 ; en sorte qu'uniquement occupés d'exprimer les sentimens réciproques d'attachement & la vive joie qu'éprouvoient tous les Confédérés , les Toulousains & leurs amis , entierement abandonnés à ces douces effusions , s'occupèrent bien peu du cérémonial même de constater le nombre des envoyés , ce qui laisse les Rédacteurs du procès verbal dans une perpétuelle crainte de ne point faire mention de ceux même auxquels ils auroient à rendre les hommages les mieux mérités.

Mais si cette confusion les expose à ce désagrément , ils ont du moins la satisfaction d'attester , sans crainte d'être démentis , que le désordre , loin d'en occasionner dans les prévenances hospitalières des Citoyens , prouva aux Confédérés que les sages combinaisons de la Municipalité étoient encore au-dessous de la cordialité des Patriotes qui l'ont formée..... Et comment y auroit-il eu à redouter que quelqu'un des Confédérés eût à se plaindre ? MM. Bertrand & Sabatier , Officiers Municipaux , s'étoient eux seuls chargés de l'entière députation de Bordeaux , qui s'étoit trouvée libre.

La séance indiquée au 3 Juillet , fut ouverte en présence de MM. les Officiers Municipaux & Notables , dans la Salle des Illustres de la Maison Commune , par M. Douziech , Général ; & après la lecture de quelques délibérations & adresses , dont le nombre seroit beaucoup trop considérable , s'il falloit se livrer au plaisir de faire imprimer toutes celles qui devroient être distinguées (1) , ayant

(1) On nous permettra de nous borner à transcrire la lettre de l'Armée Bordelaise à l'Armée Toulousaine , dont M. Rouzet , Secrétaire , fit lecture. Cette distinction est un bien faible dédommagement de ce que l'Armée Toulousaine doit à l'Armée Bordelaise , pour l'avoir privée par trop de précipitation du plaisir d'appeler ses voisins à l'acte d'union , si agréable & si cher aux deux Cités ; à cet acte auquel les Toulousains seroient si flattés de voir se réunir tous ceux qu'ils ont mis les Bordelais dans l'impuissance d'y inviter.

reconnu qu'il seroit impossible même de prendre dans l'Assemblée les noms de tous les Corps , il a été arrêté que le bureau de M. le Général seroit ouvert toute la nuit & le lendemain , pour y recevoir les délibérations , procurations & autres pouvoirs de tous les Citoyens armés , arrivés pour se confédérer ; & qu'attendu l'impossibilité de tirer les places au fort , ainsi qu'il avoit été projeté , les Corps , tant de la Ville que du dehors , se placeroient sans distinction de rang , à mesure qu'ils arriveroient au Camp , & néanmoins , sans mélange de la Cavalerie & de l'Infanterie.

M. le Général ayant accordé la parole à M. Veirieu , l'un des Orateurs , celui-ci a lu le discours qu'on trouvera au n°. 3.

Les applaudissemens les plus vifs ont souvent interrompu l'Orateur , & il a été délibéré par acclamation que son discours seroit imprimé.

Ensuite M. Mailhe , l'un des Secrétaires , a lu

Pour ne pas interrompre la narration , on mettra à la suite du procès verbal toutes les pieces dont la communication pourra être agréable aux Confédérés.

La lettre de l'Armée Bordelaise du 30 Juin , sera au n°. 1.

On trouvera , n°. 2 , une lettre de la Légion agricole de Roqueseriere à M. le Général , dont la lecture , après celle de l'Armée de Bordeaux , pourra servir à prouver que les habitans des Campagnes ne sont pas moins intéressés dans la révolution que ceux des plus grandes Villes.

ſucceſſivement le projet de formule du ſerment fédératif , & les adreſſes des Citoyens confédérés à la Nation & au Roi.

Il ſeroit difficile d'exprimer les ſenſations qu'ont fait éprouver ces différentes pieces : il n'y a que leur lecture qui puiſſe y ſuppléer. On trouvera le ſerment à l'époque où il a été prêté, l'adreſſe à la Nation ſous n°. 4, & l'adreſſe au Roi, n°. 5.

On a enſuite grandement agité la queſtion du Porte-Drapeau fédératif ; & après une longue diſcuſſion d'honnêteté , il a été déclaré qu'il convenoit que ce fût un Citoyen de Toulouſe qui fût décoré de ce grade , le drapeau devant reſter au cheflieu.

Agitant enſuite la queſtion de la diſtinction du Citoyen autour duquel ſe rallieront dans les circonſtances tous les Confédérés , il a été unanimement délibéré de lui conférer à perpétuité le grade de Colonel avec les marques diſtinctives qui ſeront déterminées.

Paſſant de là à l'élection , il a été reconnu qu'elle ſeroit beaucoup trop difficile , ſi chacun des Corps représentés devoit y contribuer directement ; *on n'avoit pas même pu en prendre de liſte exacte.*

La maniere diſtinguée avec laquelle M. le Général s'étoit conduit , & la réputation qu'il s'étoit acquiſe , ont alors unanimement inſpiré à l'Assemblée de lui déſérer l'honneur de l'élection & de l'indication des marques diſtinctives à donner à l'Officier élu.

Pénétré de l'importance du mandat qu'on vouloit lui confier , M. Douziech s'en est défendu avec la modestie , compagne du mérite. Forcé enfin de céder , il a remercié l'Assemblée de maniere à lui assurer de nouveau la confiance qu'il avoit déjà mérité.

L'honneur déferé à M. le Général de nommer le Porte-Drapeau fédératif , n'étoit que le prélude de celui que lui destinoient plusieurs Corps en l'élevant lui-même au grade de Général du Département. Les Détachemens de Castelsarrasin & de *Saint-Béat* se sont disputés d'une maniere plus éclatante la gloire de requérir & de solliciter cette promotion , provoquée d'abord par la reconnoissance des Citoyens de Montauban , qui s'exprimoient par l'organe de M. Revellat.

Les uns & les autres applaudis avec enthousiasme par l'universalité , n'ont trouvé de résistance que de la part de M. Douziech , qui auroit mérité de nouveau la justice qu'on lui rendoit , si elle ne lui avoit pas été déjà suffisamment due. Il déclara vainement l'Assemblée dissoute pour se défendre plus efficacement des instances des Confédérés , qui annoncèrent d'une maniere bien expresse que pour applanir toutes les difficultés , ils le proclameroient le lendemain au Champ de Mars.

Si nous étions assujettis à donner des détails exacts de toutes les démonstrations de joie & d'amitié auxquelles les Toulousains se sont livrés en recevant chacun des Détachemens , en les introduisant

duisant , en les accompagnant , en les entraînant dans les tourbillons de la gaieté franche à laquelle ils ont été livrés , tant que les Confédérés ont resté auprès d'eux , nous aurions à craindre de fatiguer même les lecteurs qui ont partagé notre joie. Avant de rendre compte des journées du 4 & du 5 & des suivantes , nous allons présenter aussi exactement qu'il nous sera possible , le tableau de l'Armée confédérée.

Nous commencerons par les Détachemens & Députés des Départemens qui se sont unis à celui de la Haute-Garonne. Puissions-nous ne négliger aucun de ceux qui ont contribué à nous procurer des plaisirs aussi vifs. Si par événement , nos soins n'avoient pas rempli notre attente , que ceux que nous aurions omis , agréent d'avance nos excuses , & qu'ils soient bien persuadés de l'empressement avec lequel nous les remplacerons dans un supplément.

On remarqua dans le camp de la Confédération ,

M. BELOT DE LA DIGNE , Colonel-Général de la Confédération des Pyrénées , qui a servi de modele à toutes celles du Royaume , & plusieurs autres Députés distingués de la même association.

Du Département de l'Ariege , des Détachemens ou Députés ,

Des Allemans ,

<i>De Benagues ;</i>	
<i>Des Bordes ,</i>	M. Massal , commandant à leur
<i>Du Carla ,</i>	tête.
<i>Du Fossat ,</i>	M. Conferon , Capitaine.
<i>De Gabre ,</i>	M. Conlichard , Colonel.
<i>De Saint-Ibars ,</i>	M. Michel de Cafeneuve , Major.
<i>De Lavelanet ,</i>	M. Rouzaut , Colonel-Général du District.
<i>De Lezat ,</i>	M. Mazieres , Major.
<i>Du Mas-d'Azil ,</i>	M. Damboix , Commandant.
<i>De Mazeres ,</i>	
<i>De Mirepoix ,</i>	M. de Cairol , Commandant.
<i>De Pamiers ,</i>	M. Marquié de Cussol , Général.
<i>De Sabarat ,</i>	M. Descours , Capitaine.
<i>De Saverdun ,</i>	M. Marveille , Commandant.
<i>De Varilhes ,</i>	M. Bonhoure , Capitaine.

Saint-Girons n'ayant point été averti à temps , & n'ayant eu à la cérémonie que quelques Volontaires , a demandé par des délibérations postérieures à adhérer , ce qui a excité la reconnaissance de l'Armée Toulousaine , & les regrets de n'avoir pu embrasser à la fête d'aussi dignes Camarades.

Du Département de Laveyron , une Députation de Saint-Antonin , pour laquelle MM. Vieusseux , Berry fils , Capitaines ; Rugi , Cantarel & Poux ont signé sur le registre.

Du Département de l'Aude , des Détachemens
ou Députés ,

De Montréal , M. Lacroix , commandant à
leur tête.

De Mons , M. Capiscol , Colonel.

De Narbonne , M. Canoix.

De Salles , MM. Vidalat , Colonel ; Pujol ,
Commandant en second , &
Vidalat , Major.

Dans le nombre des Patriotes de Castelnaudary , les nommés ci-après se sont distingués en se réunissant individuellement à tous les autres Confédérés.

M. Escaffre , Capitaine. M. Lamy , *idem*.

M. Buiffon , Lieutenant. M. Courliade , *idem*.

M. Menard , Sous-Lieutenant. M. Redon , Avocat ,
idem.

M. Rigaud , Sergent. M. J. Campagniac ,
idem.

M. Tholose , Appointé. M. Jean Campagniac ,

M. Serres , Appointé. *idem*.

M. Galabert aîné , Volontaire. M. Grillières , Adjudant.

*Musiciens de la même ville de Castelnaudary , ou
Amateurs qui ont assisté à la Fédération , avec
la Garde Nationale de Villefranche de Lau-
raguais.*

M. Connac aîné. M. Barre aîné.

M. Connac cadet. M. Periés , fils aîné.

M. Perié , devant les	M. Lauge pere.
Carmes.	M. Lauge fils.
M. Dastruc , fils aîné.	M. Gril fils.
M. Galinie.	M. Vafal.
M. Perfonne.	M. Bessiere.
M. Jammes cadet.	M. Barrié cadet.
M. Pierre Espinasse.	M. Marquié.
M. Escaffre , Avocat.	M. Laffon l'aîné.
M. J. Redon.	

Du Département de la Correze , M. Lalande ,
Procureur fondé de l'Armée patriotique de Brive-
la-Gaillarde.

Du Département du Gers , des Détachemens
ou Députés ,

De Fontenille ,

De Lectoure , M. de Las , Capitaine des Gre-
nadiers , à leur tête.

De l'Isle - en- Jourdain , MM. Delieux jeune & Thou-
loufe.

De Lombez , MM. Puntis & Dubernad.

De Puymaurin ,

Du Département de la Gironde , Députation
de Bordeaux , composée de MM.

Gaube & Monnery , Notables.

Des Régimens de MESSIEURS.

Saint-Remy , Curateau , Capitaine.

Saint-Eloy , { Jusques , Sergent.
Mathieu , Volont. , suppléant.

<i>Ste. Colombe ,</i>	Dujus fils , Volontaire.
<i>Saint-Pierre ,</i>	Castagnié jeune , Volontaire.
<i>Puy-Paulin ,</i>	Villeneuve , Volontaire.
<i>Saint-Michel ,</i>	Lala , Lieutenant.
<i>Saint-Mexant ,</i>	Martrou, Lieutenant-Colonel.
<i>Saint-Projet ,</i>	Vitrac , Lieutenant.
<i>Sainte-Croix ,</i>	Itey de Peirounin , Aide-Major.
<i>Sainte-Eulalie ,</i>	Bourgeac , Volontaire.
<i>Saint-Siméon ,</i>	Sol , Aide-Major.
<i>Saint-Seurin ,</i>	Courton , Volontaire.
<i>Saint-Christoly ,</i>	Faure , Volontaire.
<i>L'Artillerie ,</i>	Sicard , Officier.
<i>La Cavalerie ,</i>	Saint-Pé - Labrouffe , Lieutenant.
<i>Le Génie ,</i>	Thiac.
Du Département du Lot , des Détachemens ou Députés ,	
<i>De Burniquel ,</i>	MM. Caminade & Gasc ayant signé.
<i>De Cazeux ,</i>	MM. Saurel, Capitaine-Major, & Foissac-de-la-Nouvelle Lieutenant.
<i>De Cahors ,</i>	MM. Queyras & Caors , Ca- pitaines.
<i>De Caussade ,</i>	M. Guiraud-la-Bourbonne.
<i>De Mirabel ,</i>	M. Larrieu , Colonel.
<i>De Moissac ,</i>	MM. Larnaudés , Fossat & Lacombe.

De Montauban , MM. qui ont signé sur le registre.

Aché.	Joseph Bec.
Anglan aîné.	Barrié.
Joseph Augé.	Pierre Belluc.
Jean Ardenne.	Antoine Belluc.
Armengaud.	Belluc.
Pierre Aimedieu.	Thomas Bourel.
	Antoine Bourel aîné.
Boiffonade.	Antoine Bourel cadet.
Brun fils.	Jean Borel.
Baragne.	David Borel.
Bergis Urbain.	Boyer.
Samuel Bergis.	Louis Bouilhene.
Urbain Bergis.	Baudonnel.
Jacques Bergis.	J. P. Berel.
Alexis Bergis.	Joseph Bloa fils cadet.
Etienne Bergis fils.	Babat.
Bidaubigue.	Bastide.
Bergnes.	
Bernard Bagel.	Colin aîné.
Baget Calvel.	Cayla.
P. Bagel aîné.	Moyse Castel.
Baget.	Capelle fils.
Bagel cadet.	Carenon aîné.
Bagel Bosquet jeune.	Camp.
Bagel fils aîné.	Claude Coyne.
Bagel jeune.	Caulat.
Bessieres aîné.	Castan.

Chateau , Perruquier.	Deimié cadet.
F. Cazenove.	Guillaume Delbrel.
A. Conte.	Delbrel.
Claudiel aîné.	Durizier.
Carrosse.	Dalles.
Castel.	Dolivier.
Cruzet aîné.	Dolivier-la-Prade.
Jacques Cruzet.	Duchateau.
Cruzet.	Dombios.
Constans aîné.	Douzals aîné.
Crosfilhes cadet.	Descals fils.
Jean Capelle.	Dupont.
Cabrol.	Deiche neveu.
Cofinhal-Rossignol.	Barthelemi Daynes.
	Dumair neveu.
Dubois l'aîné.	Delbosq cadet.
Delon-Lormiere aîné.	Dupassaire.
Dolier cadet.	Delorme.
Delrien.	
Delaze.	Barthelemi Espinasse ,
Delpech.	ex-prisonnier.
Delbreil aîné.	Espas.
Debia oncle.	
Debia cadet.	Pierre Fusieres.
Dubia.	Pierre Foiffac.
Depuntis.	Michel Feyt.
Dubren pere.	Ferbeyre.
Deimié fils aîné.	Joseph Fournié.
Deimié aîné.	Fournier.

H. Garifson.	Lamartiniere.
B. Garifson.	Labro.
Graveir.	J. Lescure-Bellerive.
Garrigues.	Larnaudiere l'aîné.
Garrigues-Blanac.	Lafage.
Gages.	
Gautier.	Mailliol.
Jean Graves.	Montel.
B. Guhot.	Mariette-Charles.
P. Gaufferan.	Malleville de Cardas.
	Joseph Merignac.
Hebrard.	Malfre.
	Mouisset.
Julia Bordugal.	Martres-Jourdan.
Jaubert.	Constans Manas.
	Maymelnegre fils.
Langlade.	Magneri le fils.
Lapeyre.	Antoine Monmeja.
Lormiere fils.	Paul Monmeja.
Guillaume Laporte.	Monmeja.
Laforge fils aîné.	Léonard Monmeja.
Geraud Larroque aîné.	Antoine Montanier.
J. Larroque neveu.	Marconis fils.
Leclerc.	
Lalene fils aîné.	Paul Noalhac aîné.
Latrobe l'aîné.	Joseph Negre.
David Lacafe.	
Lacafe fils.	Jean Olier.
Lacafe-Raully.	Gabriel Olier.

Pierre Olier.	René fils aîné.
	René cadet.
Peduran aîné.	Isaac Rafine.
Lau Peduran.	Etienne Rafine.
Jean Pagès.	F. Romagnac.
Pages de Launes.	Riviere.
Prestal.	Barthelemi Riviere.
Plancade cadet.	Rachou.
Etienne Plancade.	Antoine Redon.
Plancade fils.	Jean Rabotte.
Perez l'aîné.	
Pariz.	Serres.
Paul Pressen.	Salvetat.
Jean Picassou.	Jacques Soulié neveu.
Portal fils cadet.	Soulié.
Antoine Prunetis.	
D. Prunetis.	Isaac Tiers.
Pager.	Pierre Taillade.
Jean Prat.	Constans Tournier.
Pelous fils aîné.	Trebuchet.
Picaponnaufary.	Jean Tremon.
Py aîné.	
P. Petit jeune.	J. Unal.
	Mathieu Vignes.
Revellat l'aîné.	P. Vignes.
Revellat jeune.	Vignes.
Rouffio-Lacoste.	Vincens.
Joseph Rouffiod l'aîné.	Pierre Uzerge.

- De Montricoux*, MM. Clamen & Carbut.
De Mouliac, M. Besse-Dalet, Capitaine.
De Negrepelisse, M. Lauzet, Capitaine, chef de
la Députation ; M. David
Moinet, &c.
De Puillarroque, M. Pradal, Lieutenant-Colonel.
De Sept-Fons, MM. Bellefont & Rebellat,
Capitaines.

Du Département du Lot & Garonne, des Dé-
tachemens ou Députés,

- D'Agen*, M. Beaurilhon a signé pour lui,
ses co-Députés & Camarades,
en exécution d'une Délibéra-
tion du Régiment patriotique
du 27 Juin, autorisé par la
Municipalité le 29.
D'auvillars, M. Thezès, Major.
De Barbasle, MM. Anglade, Colonel en se-
cond ; Murat, Capitaine ;
Lagarde, Lieutenant.
De Castelmorou, M. Lionnet, Major.
De Clairac, MM. Crebessac & Grenier.
De Dune, M. Ducausse, Commandant.
d'Estafort, M. Belliard, Major.
De la Magistère
& Clermont, M. Deliac.
De Mezins, M. Peré.
De Nerac, M. Berrette.
De Toneins des- Pour MM. Députés, au nom-
sus & Toneins bre de neuf, ont signé. MM.
dessous, Guittar, Jonquiere, Bouril-
lon, Réan-Delisle & Peyrot.

De Valence , MM. Drouillet, Poymier , Ga-
lan , Brun.

Du Département du Tarn , Détachemens ou
Députés.

D'Albi , Détachemens de Cavalerie &
d'Infanterie , ont signé, MM.
Madières , Commandant ; Fa-
cieu , Commandant ; Canet ,
Capitaine Aide-Major , Etien-
ne Lacombe , Raynaud ca-
det , Coste.

Castres A fourni un des Détachemens
les plus distingués & un corps
de musique des plus brillans ;
M. Brassac , Major , a signé.

Gaillac. M. Vignials , Commandant.

L'Isle d'Albi , M. Armengaud , Commandant.

Lavaur S'est pareillement distingué ;
MM. Legardeur de Marcla ,
Colonel , & Voifins , ont
signé.

La Bruguiere , M. Fabre d'Enfelix , Général.

Rabastens , MM. Falguiere de la Martigue ,
Colonel en second ; An. Pra-
dies , & Capelle , Aumônier.

St. Sulpice de la L. G. M. Dalby , Lieutenant
Pointe , Colonel ; Izarié , Lieutenant.

Soreze , M. Gourffac , Major , chef de la
Députation.

Le Département de la Haute-Garonne , arrosé par cette riviere depuis la pointe du Tarn , près de Moissac , jusques au-dessus de Saint-Béat , dans un espace de plus de cent mille toises , a fourni des Détachemens d'Infanterie & de Cavalerie , parmi lesquels on a principalement distingué les Chefs-lieux de District & de Canton & ceux d'AVIGNONET , AURIGNAC , AUTERIVE , ASPECT , Chefs de Canton ; Azas , Aucanville , Aurin , Alan , Auriac , Arbas , Artigat , Saint-Anatoly , Auzeville , Aigrefeuille. --- BAZIEGE , SAINT-BÉAT , BAGNERE-DE-LUCHON , BOULOGNE , BLAGNAC , SAINT-BERTRAND , BEAUMONT LES-LOMAGNE , BRUGUIERES , Chefs de Canton ; Brex , Boulac , la Bourgade , la Bastide - Beauvoir , la Bastide - Saint - Pierre , la Bastide-d'Anjou , la Bastide des Feuillans , la Bastidete , le Burgaud , Bessens , Bourg-Saint-Bernard , Brignemon , Barbafan , Buzet , Bau-niac , Bauzelle , Beaufort , Bragairac , Beaupuy , Bouillac , Bouts , Bellesvilles , Bessieres , Belbeze-les-Toulouse. ----- CASTELSARRASIN , Chef de District ; CARBONNE , CINTEGABELLE , CASTANET , CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS , CAZÈRES , CADOURS , CARAMAN , Chefs de Canton ; Cox , Caujac , Caubiac , Lacournaudric , Castelvague , Calmont , Saint-Cezert , Corbarieu , Canals , Castelmorou , Coronfag , Comberouge , Capens , Castera , Caumont , Cot , Saint-Clar-de-Riviere , Castagnac , Canville , Cambille , Cambarose , Co-

lomiers , Castagnier. --- Dayme , Daux , Dieupan-
 tale , Drudas Donneville , Dreuilhe , Dalon. --- Estan-
 tens , Espanés , Eaunes , Escatalens , Saint-Elix ,
 Envielle. ---- SAINT-FELIX-DE CARAMAN , LE
 FOUSSERET , Chefs de Canton ; Foussat , Fabas ,
 Fronton , Fonsorbes , Saint-Frajon , le Faget ,
 Sainte-Foi-de-Peyrolières , Finhan , Flourens , le
 Fauga , Fourquevaux , Fonboisard. ---- SAINT-
 GAUDENS , GRENADE , Chefs de District ; GRI-
 SOLLES , GAILHAC-TOULZA , Chef de Canton ;
 Gourdan , Grazal , Gardouch , la Gardelle , Geniès ,
 Gausac , Saint Geniès , Gaure , Gouts , Gaignac ,
 Gemil , Gibel , Grignemont. --- Hauterive. ---
 l'ILE-EN-DODON , Chef de Canton ; Issus , Saint-
 Julia-de-gras-Capou , Saint-Jory. --- LEGUEVIN ,
 LEVIGNAC , LANTA , SAINT-LYS , LE LHERM ,
 Chefs de Canton ; Lussan , Longages , Sainte-
 Livrade , Laffitte , Launac , Loubens , Lapey-
 rouse , Saint-Lis-la-Campagne , Lavalette , Lanti-
 gnac , Larrazet , Labège. --- MURET , Chef de
 District ; MONTASTRUC , MONTESQUIEU de Lau-
 raguais , MONTESQUIEU-VOLVESTRE , MONTGIS-
 CARD , MONTECH , SAINT-MARTORY , MONT-
 REJEAU , Chefs de Canton ; Miremont , Montaut ,
 Montgard , Montgaillard de Lauraguais , Merville ,
 Masgarnier , Martres , Mourvilles-hautes , Mari-
 gnac , Marquefave , Montegut-sur-Save , Moulis ,
 Montbartier , Mauves , Mantious , Miramont , Mon-
 roin , Marcel , Maura , Moncrabié , Mondonville ,
 Magnanac. ---- SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE ,

NOÉ , NAILHOUX , Chefs de Canton ; Noumerens , Nohic. --- Ox. --- SAINT-PORQUIER , Chef de Canton. --- Le Plan , Saint-Plancard , Pointis-Inard , Plaifance , Puiffegur , Palamini , Peiffies , Pelleport , le-Plan-Volveftre , Pugneres , Saint-Paul-de-Capdejoux , Pompignan , le Pujolet , Pailhés , Portet. --- Quint. --- REVEL , RIEUX , Chefs de District ; RIEUMES , Chef de Canton ; Rebigue , Reyniés , Roquefort , Roufiac , la Réole , Roqueferiere. --- SALIES , SAINT-SULPICE-DE-LEZAT , Chefs de Canton ; Serignac , Sabonere , Soueich , Saiguede , Seiffes , Samouillan , Sayrac , Salles. --- Thil , Toutens , Tarabel , Tournefeuille --- VILLEFRANCHE-DE-LAURAGUAIS , Chef de District ; VILLEMUR , VERDUN , VERFEIL , VILLEBRUMIER , Chefs de Canton ; Vacquiés , Valesvilles , Villeneuve , Varennes , Villeneuve , Vieille-Toulouse , Valentine , Villaudric , Vigneron , Verniole , Villeneuve-de-Riviere , Venerque , &c.

Dans le nombre des Députés Civils on trouve les signatures de MM. les Maires de AUVILLAR , Auzeville , Auriac , Aspet , Arbas , Saint-Alban , Aigrefeuille , Aucanville , Belbese-les-Toulouse , Bafiege , Beaumont-de-Lezat , Saint-Béat , Burgaud , Bouloc , Bessens , Beaupuy - Grenier , Balma , Bouillac , Beaupuy de Gragnague , Bauniae , Brex , Brax , Bourrec , Bafside-Beauvoir , Bafsidette , Buzet , Blagnac. --- CASTRES. --- CASTELSARRASY , Caumont , Castagnac , Caraman , Canville , Cambille , Cambarose , Canals , Cornebarrieu , Cox ,

Caujac, Colomiers, Carbone, Saint-Cezer, Castelnau-d'Estrétefons, Cintegabelle, Carbonne, Castéra, Castanet, Comberouge, Croix-Bénite. — Deyme, Daux, Daurignac, Donneville, Dreuilhe, Dalon. --- Espanés, Estantens, Saint-Elix, Escatens, Envielle. --- Finhan, Flourens, Fontenille, Fauga, Fronton, Sainte-Foi-de-Peyrolières, Fossat, Fourquevaux, Saint-Frajon, Saint-Félix-de-Caraman, Fonsorbes, le Faget, Fonboiard. --- GRENADE, Gaure, Gaufat, Gouts, Gaignac, Grisolles, Garridech. --- Hauterive. --- L'ILE-D'ALBI, SAINT-IBARS, Issus, Saint-Julia-de-gras-Capon, Saint-Jean-Lherm, Saint-Jori, l'Ile-en-Dodon. --- LEZAT, Labastide, Longages, Lavelanet, Saint-Lis, Levignac, Latrape, Loubens, la Réole, Lantignac, Launac, Leguevin, Launaguet, Lanta, Larrazet, Lavalette, Mansieux, Masgarnier, Montesquieu-de-Lauraguais, Montesquieu-Volvestre, Miramont, Merville, Moulis, Montoin, Marcel, Mauran; Montcabrier, Montech, Mourvilles-hautes, Mauremont, Montjard, Martres, Mazeres, Montbrun, Montgiscard, Mondonville, Montastruc, Montrabe, Saint-Michel-les-Auvillars, Mas d'Azil, Magnanac. --- Saint-Nicolas-de-la-Grave. --- Puilaroque, Portet, Puibusque, Paillès, Peiffies, Puiffegur, Pelleport, Plaifance, Pujolet, Puimaurin, Palamini, Pointis-Inard. --- Rebigue, RIEUX, REVEL, Rouffiac, Roqueferrière, SOREZE, Seiffes, Samouillan, Salles, Saint-Sulpice-de-Lezat, Sayrac,



Sabarat , Sales. --- Toutens , Thil. --- VERDUN ,
 VILLEMUR , VILLEFRANCHE-DE-LAURAGUAIS ,
 Villenouvelle , Vacquiés , Valefville , Villebrumier .

Les Procureurs des Communes de Auterrive ,
 Aspet , Auriac. --- Brex , Basiege , Brignemont ,
 Blagnac , Bauzelle , Bessens , Burgaud , Bouloc. ---
 Castagnier , Saint-Clar-de-Riviere , Cadours. ---
 Dieupentale. --- Finhan , Fenouillet. --- GRENADE ,
 Gemil. --- L'ÎLE-JOURDAIN. --- LAVAU , Lherm ,
 Lantignac , Launac , Labège , Montrejeau , Mont-
 giscard , Montbartier , Montville , Montastruc ,
 Montbrun , Mondonville , Moreville , Moulis , Saint-
 Martin-de-la-Riviere , Marquefave. --- Saint-Nico-
 las-de-la-Grave , Nohic , Noé , Noueilles , Portet ,
 Puyaroque , Puydaniel , Leplan , Pechbonieu. --
 Rieumes , Reyniés. --- Seilh. --- Vieille-Toulouse ,
 Villeneuve & Varilles .

Les Officiers , Municipaux , Notables & autres
 Députés d'Aiguevives , Arranqui , Saint-Anatoly ,
 Aucanville , Auriac , Aussonne , AUVILAR. ---
 BORDEAUX , Bessières. --- Bourrec , Berat ,
 Bragayrac , Beaumont-de-Lezat , Beaupuy-Grenié ,
 Bordes , la Bastide-Beauvoir , Blagnac , Bri-
 gnemont , Boulogne , du Bourg-de-Palamini. ---
 CASTELSARRASI , le CARLA , Cornebarrieu , Ca-
 pens , CLERAC , Castelmorou , Cordes-Tolosanes ,
 Cazerès , Cadours , Caillac , Colomiers , CAUSSA-
 DE , Lacornaudric , Castelnest , Castanet , Cu-
 gnaux , Croix-Bénite. -- Ducasse , Dremile , Dieu-
 pantale. --- Escasseaux , Saint-Elix. --- Saint-Felix ,
 Francou ,

Francon , le Fousseret , Fenouillet , Fourquevaux ,
 Fronton. --- GAILLAC , Gailhac-Toulza , Grifol-
 les , Gibel , Gardouch , Gabre , Saint-Geniès ,
 Gratentour , Gargas , Saint-Jean-du-Fauga. ----
 LECTOURE , Lespinaffe , Lavelanet , Saint-Lis ,
 le Lherm , Launac , Lavernose , Lanta , Lausér-
 ville , Loubens , Saint-Laurens , Labourgade , Luf-
 fan , Montesquieu-de-Lauraguais , Montesquieu-
 Volvestre , Miramont , Saint Martory Moncla ,
 Montegut , Marcel , Montazer , Mauran , Mont-
 pitol-Camarade , Montbequi , Masgarnier , Mon-
 davezan , Montech , Montfaunés , Marsoulan ,
 Muret , Mauvaisin , Martres , Marquefave , Mon-
 trastruc , Montastruc-d'Asper , Saint Michel , Ma-
 gnac. --- NEGREPELISSE , Noé , Noyés. ----
 Oriac. --- Le Pujoulet , Pouilhac , les Pujols , Saint-
 Porquier , Pompignan , PAMIERs , le Pin. ----
 Quint. --- Rieumes , RIEUX Saint-Rustice , Re-
 monville , RABASTENS. --- Saint-Sulpice-de-la-
 Pointe , Saint-Sulpice-de-Lezat , Seissès , Sabon-
 neau , Saubens , Saiguede , Souech Salies , Seil ----
 Thil , Tournefeuille. ---- Villefranche-de-Laura-
 guais , Verfeil , Villematier , Villeneuve-de-Riviere ,
 Vigneron , Villenouvelle , Vignonet , Vignort ,
 Vigan , Villemur , Verdun , Villebrumier
 Ayant eu avant de se retirer l'attention de signer
 sur les registres de la Maison commune , nous n'au-
 rons à regretter de ne pouvoir comprendre dans le
 présent procès verbal & de ne renvoyer au Supplé-
 ment que ceux qui auront négligé de remplir cette

formalité, & nous porterons au même Supplément celles des Communautés ou Gardes nationales que des circonstances particulières auront réduites à se borner à envoyer des adhésions ou même des Délibérations, telles que celles de la Communauté de Cassagnere & de tant d'autres auxquelles les Délibérans se sont trouvés dans l'impuissance de se conformer.

Les Députés Civils ayant tous leurs rendez-vous à la Maison Commune, la salle des Illustres & celles adjacentes, ainsi que le grand Consistoire purent à peine les contenir.

Les Citoyens armés, recevant par-tout les témoignages de la satisfaction que caufoit leur présence, se rendirent à l'Esplanade, où ils se placèrent sur des lignes circulaires autour de l'Autel, élevé de quinze degrés au centre du boulingrin.

Dès que M. le Général eut envoyé des Détachemens de Cavalerie & Dragons pour escorter les Députés Civils, la marche fut ouverte à deux heures par un desdits Détachemens; ensuite les Députés de Bordeaux à Toulouse & ceux de Toulouse à Bordeaux, rangés autour du Drapeau fédératif apporté de Bordeaux, ont précédé la Municipalité de Toulouse, après laquelle se sont placés sans distinction tous les Maires, Officiers Municipaux & Procureurs des Communes, avec les marques de leurs dignités.

Les Notables de Toulouse suivoient immédiatement , ayant au centre des deux anciens les deux Notables députés de la Municipalité de Bordeaux , que suivirent sans distinction tous les autres Notables & Députés Civils , qui furent couverts par un second détachement de Cavalerie.

Le cortège suivit les rues de la Pomme & Boulbonne , la place Saint-Etienne , la rue des Nobles , la place de Saintes-Carbes & la rue Ninau ; de là , sortant par la porte Montoulieu , il entra dans le cercle fermé par neuf lignes de Troupes sur trois hommes de hauteur chacune , & se rangea autour de l'Autel.

On y distingua sur un brancard le même Patriote Dupuy , Adjudant des Dragons de Toulouse , qui lors de l'arrivée des Députés de Toulouse à Bordeaux , blessé d'un coup de pied de cheval , n'avoit témoigné d'autre regret & d'autre crainte que de ne pouvoir pas assister à la fête de la Confédération. Son ardeur patriotique suppléa à tous ses autres moyens , & les embrassemens de ses Camarades le dédommagerent bien amplement de tout ce qu'il souffroit encore.

On vit aussi dans le même peloton le brave Seignan , Lieutenant-Colonel de la Légion de Cazeres , qui grièvement blessé dans une action lors de laquelle il déploya le patriotisme le plus généreux & le plus éclairé , reçut une couronne civique que

les amis de la Constitution à Toulouse lui décernèrent à son arrivée , & dont il se propose de se parer , à la confédération générale pour laquelle il est député.

Après la première salve de canons , M. Barthe Aumônier , est monté à l'Autel avec les Prêtres assistants. Il y a prononcé le Discours qu'on trouvera au n^o. 6.

M. le Maire & M. le Général , ont tenu lors de leur bénédiction les deux drapeaux fédératifs dont l'un pour rester à la confédération dans la maison Commune de Toulouse , & le second pour être remis aux Députés de Bordeaux.

A la fin de cette cérémonie , annoncée comme l'avoit été le commencement par une salve , M. le Général remit à M. Rouzet , Notable de Toulouse , Lieutenant-Colonel de la Légion de la Pierre , & l'un des Secrétaires de la Confédération , le drapeau fédératif qui lui avoit été destiné (1)

(1) Pour répondre d'une manière plus particulière à la confiance dont l'Armée confédérée l'avoit honoré , en lui laissant la nomination du Porte-Drapeau , & l'indication des marques distinctives du grade que l'Armée avoit décerné à cet Officier , M. le Général crut que les Confédérés verroient avec plaisir le drapeau fédératif dans les mains de celui qui ; le premier , avoit parlé à Toulouse de confédération , qui , le 15 Décembre 1789 , en avoit proposé une à M. de la Fayette , dont la confédération générale du 14 Juillet n'offroit qu'une partie , qui s'étoit distingué dans la confédéra-

en exécution du délibéré de la veille.

M. Rouzet ne l'eut pas plutôt reçu, qu'il offrit à M. Belot-Ladigne, Chevalier de St. Louis, Commandant des troupes confédérées des Pyrénées, qui en avoit été prévenu, l'hommage de partager avec lui l'honneur du drapeau pendant tout le temps de la cérémonie.

M. Belot-Ladigne & ses braves camarades méritoient bien cette attention, non-seulement pour l'exemple de la première confédération qu'ils ont donné à tout l'Empire, mais encore pour les témoignages particuliers d'attachement qu'ils ont prodigués aux Toulousains.

M. Rouzet, sous les auspices de M. le Général & sur son ordre, fit ses efforts pour exprimer à la confédération des Pyrénées, dans la personne de M. de Ladigne, & à M. de Ladigne lui-même les sentimens de reconnoissance & d'admiration dont ses Concitoyens s'empresseront de donner des preuves à leurs amis des Pyrénées, & M. de

tion particulière avec la Ville de Bordeaux, &c. &c.

En attendant que les uniformes des Gardes nationales soient fixés, M. le Général a cru qu'il suffisoit que le Porte-Drapeau fédératif fût distingué par deux drapeaux nationaux en fautoir sur chacune des épaulettes, & sur la dragonne, qu'il pourra porter en or, quel que soit l'uniforme du Corps dans lequel il servira, & sur l'uniforme national de Paris, sauf les boutons, dans la supposition qu'il ne soit attaché à aucun Corps.

de Ladigne y répondit de maniere à rendre plus flatteurs & plus durables les liens qui unissent les deux Armées.

M. le Général s'est ensuite avancé vers la Députation de Bordeaux, à laquelle il a remis le drapeau que les deux Cités désirent n'avoir à déployer que dans ces jours de Fête, où, rappelant les circonstances qui les ont plus étroitement unies, le seul appareil de leur union pourra en imposer aux méchans qui voudroient troubler la paix qu'elles s'attacheront principalement à maintenir.

M. le Général ayant ensuite préparé l'Armée au serment par un discours dont la précision faisoit ressortir l'énergie, M. le Maire monte à l'Autel auprès de M. le Général, a prononcé la formule en ces termes :

« Nous qui venons de recouvrer toute la dignité
 » de nos peres les Francs, avec l'exercice des
 » droits immuables de la nature & de la société :
 » instruits par les fautes de leurs enfans qui ne
 » surent point rester unis, & qui par cela même
 » se trouverent bientôt livrés aux attentats de
 » l'ambition, aux caprices d'une foule de tyrans,
 » à toutes les horreurs qui peuvent dégrader l'hu-
 » manité ; forts des principes & des sentimens
 » régénérateurs qui animent tous les Français,
 » dignes de porter ce nom ; libres & heureux
 » à l'ombre d'une Constitution qui doit former

» dans l'Histoire des progrès de l'esprit humain
 » la plus belle & la plus importante des époques.

» Nous jurons en présence de l'Être-Suprême,
 » qui est dans les cœurs & punit les parjures,
 » de vivre & de mourir avec le titre de Citoyens-
 » Soldats, de camarades & de freres; d'être
 » fidelles à la Nation, à la Loi & au Roi;
 » de maintenir de toutes nos forces tous les Dé-
 » crets acceptés ou sanctionnés par le Roi;
 » de sacrifier à l'intérêt commun notre temps,
 » nos fortunes & nos personnes; de ne recon-
 » noître pour nos amis que les amis de la Patrie;
 » de regarder ses ennemis comme les nôtres; de
 » poursuivre sans relâche les complots & les ma-
 » nœuvres qu'on pourroit former contre l'ordre
 » établi par nos Représentans; de voler au secours
 » les uns des autres au premier signal qui nous
 » aura légalement appelé; d'élever nos enfans
 » dans les mêmes sentimens, afin que le feu
 » sacré du patriotisme se perpétue de génération
 » en génération, & que ce saint ouvrage de
 » l'Assemblée nationale soit aussi éternel que les
 » principes qui lui ont servi de base & de fon-
 » dement. »

Une salve de canons avoit annoncé le serment,
 une salve en a indiqué l'instant pour toute l'Ar-
 mée, M. le Général l'a prêté le premier. Les ap-

plaudissemens, les cris d'âlégresse de *vive la Nation*, *vive le Roi*, les embrassemens les plus touchans, les démonstrations de tout genre de la joie la plus vive, ont succédé en un clin d'œil à tout ce que la cérémonie avoit jusques là offert d'imposant. Les femmes, les enfans, les Prêtres, les Moines, les Officiers civils, les Citoyens armés au nombre d'environ trente mille, en représentant plus de six cents mêlés & confondus sans désordre autour de l'Autel, & d'environ mille drapeaux ont donné dans l'ivresse du patriotisme, par leur danfes, par leurs chants & par les expressions les plus variées de la satisfaction la moins équivoque, le spectacle le plus intéressant dont les siècles de despotisme & d'humiliation n'auroient jamais conçu l'idée.

L'enthousiasme fut encore porté bien plus loin, lorsque les Confédérés qui avoient annoncé la proclamation de M. Douziech pour Général du Département, se réunirent pour l'exécution de leur projet; le brave Seignan se dépouillant de la couronne civique dont les amis de la Constitution l'avoient gratifié, en orna la tête du Général qui, enlevé par les Confédérés, placé par eux sur son cheval, fut promené & proclamé dans tous les rangs. Le désordre apparent dans lequel se trouvoit toute l'Armée, n'empêcha pas qu'au passage du Général, tous les rangs ne se trouvassent for-

més , & tel est l'heureux effet de tout ce qui est inspiré par les sentimens que la confusion qui sembloit présager des accidens presque inévitables , n'en fournit d'aucun genre , & laissa dans le plus grand jour la réconciliation de plusieurs familles divisées par un meurtre dont le barbare préjugé de nos peres sollicitoit la réparation , d'autres par des procès dont les jugemens étoient si souvent plus propres à exciter la fureur & la haine qu'à les calmer.

Cependant vers les six heures ce cahos se débrouilla avec la même facilité avec laquelle il s'étoit formé ; les trois drapeaux fédératifs & le cortège des Municipalités & Députés civils rétabli dans le même ordre dans lequel il étoit arrivé , prit la route de la porte Saint-Michel ; MM. de Castres, de Castelnaudary, de Lavaur & de Revel l'escortoient , précédés de leurs superbes corps de musique.

Entré dans la Ville, il suivit les rues Sainte-Claire, des Couteliers, de Peyrolieres & des Balances. Arrivé sur la Place-Royale, il dirigea sa marche vers la grande rue du Taur, entra dans la petite, dans laquelle les Députés de Bordeaux se rangerent en bataille vis-à-vis la maison de M. Bertrand, Officier Municipal, lieu de leur ren-

dez-vous, où ils virent défilér tout le cortège & tous les Confédérés qui étoient à la fuite.

De là les deux drapeaux fédératifs destinés à rester dans la Maison Commune de Toulouse, passant par la rue du Sénéchal & entrés à l'ancien Capitole, se placèrent au centre de la Municipalité de Toulouse, & les Députés civils réunis placés dans la même cour, virent défilér l'Armée confédérée qui sortoit par la rue du Poids-de-l'Huile.

Les cris de *vive la Nation ... vive le Roi ... vive l'Assemblée nationale ... vivent les Confédérés ...* furent répétés à ce passage avec un nouvel enthousiasme; la Municipalité y reçut plus particulièrement les témoignages de la satisfaction des Citoyens armés : les cris de *vive la Municipalité* mêlés à chaque instant aux premiers; tous les chapeaux placés à la pointe des épées ou des bayonnettes, le mélange des Citoyens du dehors avec ceux de la Ville, les chants, les corps de musique, les décorations des branches de laurier & de chêne, la variété des costumes offroient des tableaux si variés, que ces variations seules auroient préservé la fête du poison de la monotonie qui en rend bien d'autres si insipides, si le plaisir le plus pur, qui étoit l'ame de celle-ci, avoit pu laisser quelque chose à l'art pour la rendre intéressante.

Le même principe anima de la même gaieté tous les cercles particuliers qui se formèrent pour différens soupers.

Le plus nombreux , d'environ huit cents couverts, dans le Couvent des Augustins , offrit aux Confédérés , que les Toulousains furent assez heureux de pouvoir y admettre , le tableau le plus expressif de la satisfaction de leurs hôtes. Aussi les réjouissances variées & multipliées jusques au jour dans toutes les rues illuminées , sur toutes les places , à la Comédie , ne laissèrent , *sans aucune sorte d'accident* , que le désir le plus ardent de recommencer ; ce qui ne tarda pas , puisque le Lundi 5 , à dix heures du matin , l'Armée se rendit sur le Champ de la Confédération ; que le même cortège qui étoit parti la veille de l'Hôtel de Ville en partit aussi , & se rendit au pied de l'Autel de la Patrie vers les onze heures.

Les succès de la veille inspirèrent ce jour-là aux Confédérés un raffinement de plaisir ; la vaste enceinte , au milieu de laquelle l'Autel de la Patrie étoit élevé , ne s'étant pas trouvée remplie le jour du serment , & la première ligne des Confédérés étant placée au bord d'un talus , on laissa placer sur ce même talus toutes les Dames qui se présentèrent ; en sorte qu'au coup-d'œil de la veille se joignit celui d'un petit amphithéâtre circulaire ,

qui, loin de masquer le front de l'Armée, fixoit plus particulièrement les regards sur toutes ses parties.

Les trois drapeaux fédératifs (1), les Municipalités, les Députés civils & ceux de Bordeaux rangés autour de l'Autel de la Patrie ; les Etudiants de l'Esquille monterent au haut dudit Autel, & M. Romigueres, fils de l'Officier Municipal, y déclama l'Hymne qu'on trouvera au n°. 7. Si nous avions voulu imiter nos freres les Parisiens formant lors de la Confédération générale le bataillon de *l'espérance de la Patrie*, nous aurions dû prendre des sujets beaucoup plus jeunes que ceux qui nous furent amenés par les Doctrinaires. Ce seroit être trop injuste que de classer sur-tout M. Romigueres le fils au rang des espérances..... Puissent ces chers enfans qui nous ont vu cueillir avec tant d'enthousiasme les premières fleurs d'une sage liberté, se pénétrer de bonne heure de cette vérité salutaire, que les fruits ne pourront dans aucun temps en être bons qu'autant que les générations futures comme la génération présente s'abstiendront de greffer sur une aussi belle tige, rien de ce qui pourroit l'abâtardir !

(1) M. Belot de Ladigne partagea encore ce jour-là avec M. Rouzet les honneurs du Drapeau général.

M. Mailhe, l'un des Orateurs nommés par la Commission générale, prononça ensuite le Discours qu'on trouvera au n^o 8; il fut souvent interrompu par des applaudissemens bien propres à persuader que la vérité & l'énergie des principes entraînoient plus fortement les Auditeurs qu'ils ne pouvoient être flattés de la pureté du style. Une couronne fut dans ce moment la récompense de M. Mailhe; nous aurons occasion de rappeler plus bas à quel excès il avoit porté l'enthousiasme des Confédérés.

Une salve de canons annonça que l'Eternel alloit recevoir encore une fois les hommages de l'Armée. Le *Te Deum* fut entonné par M. l'Abbé Barthe; il fut chanté par cent mille bouches, & les dissonances que les distances seules auroient établies, exprimerent bien plus la vérité des sentimens auxquels les Confédérés se livroient, que ne l'auroit fait la plus parfaite harmonie de mille & tant d'instrumens de musique que l'armée pouvoit y réunir. Les *Domine salvam fac Gentem, salvam fac Legem, salvum fac Regem*, portés au ciel par les mêmes organes, donnerent de nouveaux degrés à la sensibilité que l'armée & les députés civils avoient déjà si fortement exprimée.

Aussi la cérémonie ne fut pas plutôt finie, que l'orgie de la confusion de tous les citoyens des deux sexes & de tous les âges, ainsi que de tous les états, offrit encore des scènes plus piquantes que celles qui avoient donné la veille une idée aussi avanta-

geuse de l'heureux caractère des Toulousains qui n'eurent à s'affliger d'aucun accident.

Le cortège rentré , les repas furent aussi gais que le reste de la fête ; la soirée fut employée à des courses , à des danses plus propres les unes que les autres à adoucir l'amertume de la séparation de ceux des Confédérés que les travaux de la campagne forçoient de s'éloigner. M. Mailhe fut promené dans toute la Ville par des Confédérés de presque tous les corps qui se firent un plaisir d'exprimer leur satisfaction devant les maisons des Chefs de l'Armée Toulousaine. La comédie , le bal , les sérénades offrirent des spectacles encore plus variés que la veille , & la satiété n'en altéra le plaisir dans aucun instant.

Cependant il falloit se séparer , & si chaque jour offroit des pertes aux Toulousains , chaque jour ils recevoient des garans de l'attachement le plus sincère & le plus durable. Quelque bruyans que parussent les plaisirs auxquels les Confédérés se livroient , ils furent toujours si purs , que dans le moment de ce qui ressembloit le plus au désordre , les quêtes & les libéralités pour les pauvres prouverent d'une manière bien satisfaisante que les jouissances des Confédérés étoient dans leurs âmes bien moins que dans les sens , que les prétendues fêtes de nos pères satisfaisoient si rarement.

Le dernier banquet public fut celui que la Municipalité donna dans la salle des Illustres & dans la salle voisine le Jeudi 8 ; les deux cents convives ou environ , qui se trouverent agités par le départ prochain des députés de Bordeaux , furent soutenus dans leur gaieté par la confiance que la députation exprimeroit bientôt à ses commettans combien la ville de Toulouse seroit flattée de prouver à celle de Bordeaux que les heureux liens qui les unissent sont pour elle indissolubles.

Les convives ne se séparèrent pas de la soirée ; les sérénades à MM. les Bordelais , &c. conduisirent la société au jour du Vendredi indiqué pour le départ. Des confédérés de toutes les Légions de Toulouse , ayant M. le Général à leur tête , assistèrent au déjeuner que M. Bertrand donna à la députation ; le Drapeau fut offert par les députés de Bordeaux aux députés de Toulouse. Mêlés autour de ce drapeau , M. le Général toujours à leur tête , les Confédérés accompagnèrent avec des nombreux corps de musique les députés de Bordeaux jusqu'à l'Embouchure , où ils s'embarquerent ; les deux Légions seconde Saint-Barthelemi & de Saint-Michel , de service ce jour-là à la Pierre , pour participer à la fête ne laissèrent au poste qu'un piquet , & se réunirent près du Bataillon au corps qui accompagnoit le Drapeau Bordelais. Les cris de *vive les Bordelais* , les chansons en leur honneur les suivirent jusques au moment où leur bateau fut perdu de vue , & le retour de

l'escorte fut le dernier acte marqué de cette fête dont les annales ne fournissent aucun exemple. Puisse-t-elle, ainsi que toutes celles du même genre qui ont été célébrées dans le Royaume, consolider à jamais l'heureux édifice de la liberté, & assurer à l'humanité qu'aucun des efforts qu'on oseroit tenter pour le détruire ne demeureroit impuni !

Ont signé au registre les dénommés au présent Procès verbal.

DOUZIECH, Général, aussi signé.

Collationné, ROUZET, Secrétaire.

N^o. I.

L E T T R E

*DE l'Armée BORDELAISE à l'Armée
TOULOUSAINE.*

Bordeaux, le 30 Juin 1790.

TRÈS-CHERS CAMARADES ET CONFÉDÉRÉS,

LA Garde nationale Bordelaise, toujours empressée de resserrer les liens de fraternité qui l'unifient à nos Freres d'armes de Toulouse, vient de délibérer d'envoyer vers vous ses Députés, pour confirmer & jurer de nouveau le pacte d'union & de fédération que nous avons contracté avec vos Députés le 17 du mois dernier.

Que toute la France retentisse du serment que nous faisons d'être fidèles entre nous; que les mal intentionnés & les ennemis de la nouvelle Constitution, s'il en existe, apprennent que nul ne pourra attaquer l'une ou l'autre Garde nationale, sans être exposé à voir réunir toutes nos forces pour les diriger sur lui, & en tirer la plus prompte vengeance; que la coalition que vous allez former avec toutes les Gardes nationales du Département de la Haute-Garonne, & à laquelle nous adhérons de tout notre pouvoir, soit un rempart pour la nou-

elle Constitution, & que la liberté qu'elle vient de nous rendre soit à jamais protégée par nos armes confédérées, de manière à ce qu'elle soit constamment le partage & le signal de réunion de tout bon Français.

Nous avons reçu les deux lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, l'une du 24, l'autre du 27 de ce mois, avec les différentes Déléberations & le Procès verbal qui y étoient joints, lesquels ont été déposés dans nos Archives.

Nous avons vu avec satisfaction le rapport honorable, pour nous, que vos Députés ont fait de la manière dont nous les avons accueillis; ils le méritoient à tant d'égards, que nous regrettons que les circonstances ne nous aient pas permis de leur rendre tout ce que nous sentions pour vous & pour eux.

Nous avons l'honneur d'être avec les sentimens les plus fraternels,

TRÈS-CHERS CAMARADES ET CONFÉDÉRÉS,

Vos très-humbles & très-obéissans
serviteurs,

Les MEMBRES du Conseil de la
Garde nationale Bordelaise.

Le Duc DE DURAS, Général, & Président du Conseil.

Meu. HIROUARD, Secrétaire du Conseil.

N^o. II.*LETTRE de la Milice nationale de
Roqueseriere , à M. le Général.***M**ONSIEUR LE GÉNÉRAL,

ANIMÉS des mêmes sentimens que vous & que vos braves Camarades pour la régénération & le maintien de la Constitution Française , nous nous empressons d'adhérer à votre invitation patriotique , & d'accéder au pacte fédératif.

Pourrions nous ne pas concourir à la défense d'une Constitution qui doit faire notre bonheur ? Qui mieux que nous , malheureux habitans des campagnes , serfs opprimés & avilis , doit sentir avec plus d'énergie le bienfait de la Révolution qui fait tomber nos fers ?

A peine les Représentans de la Nation eurent fait briller sur nos têtes l'aurore de la liberté..... nos cœurs sortirent tout-à-coup du morne abattement , & nos esprits de l'abrutissement stupide où les jeta la servitude : ils s'élancerent vers leurs bienfaiteurs pour leur porter l'hommage de leur reconnoissance : voilà le premier usage que nous fîmes des facultés de notre ame : le second fut d'adopter avec empressement les Décrets constitutionnels ; & jusqu'à ce jour , un zele pur , une vénération profonde , une fidélité inviolable ont caractérisé nos sentimens

pour ces sublimes & sages Décrets. Avec quels transports de joie n'avons-nous pas vu avorter les trames perfides & si souvent multipliées des ennemis de la Nation !

Nous n'aurons donc plus à craindre ni la verge du despotisme , ni les rapines de la cupidité ! Graces immortelles en soient rendues à nos intrépides Libérateurs !

Eclairés par des Pasteurs citoyens, nous avons senti comme tous les bons Français le besoin pressant d'une réforme générale dans toutes les branches de l'administration. Ce vieil arbre, cet arbre monstrueux dépouillé de verdure & carié dans tous ses rameaux , loin de prêter un asile aux enfans de la Patrie , chanceloit sur son tronc ébranlé, & menaçoit de les écraser tous. . . . Il falloit y porter la hache : il falloit sur ses racines arrachées planter un rejeton étranger , un rejeton vigoureux & fertile qui pût étendre un jour une ombre tutélaire sur la grande famille , & qui fût fleurir à jamais la gloire & la félicité publique : tel a été le vœu , tel sera le succès de nos sages Représentans.

C'est dans cette confiance , Monsieur , c'est pour soutenir leur immortel ouvrage que la Légion agricole de Roqueseriere promet solennellement aujourd'hui de faire cause commune avec vos braves Légions. Oui, nous jurons avec elles, sur l'Autel de la Liberté, de vivre & de mourir pour la défense de la Constitution.

Notre Légion est toute agricole , toute composée

de payfans : mais rappelez-vous , Monsieur , que ce furent des payfans qui opérèrent la grande révolution de la Suisse : ce furent les habitans des cantons d'Uri , de Schwids & d'Underval qui, transformant en lances & en épées le fer de leurs houlettes & de leurs charrues , repoussèrent la tyrannie des Ducs d'Autriche & de Bourgogne , & conquièrent la liberté.

Nous sommes avec la cordialité de ces bons Suisses ,

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

Vos bons Amis & Freres d'armes ,

Le Commandant , Officiers & Légionnaires des
Troupes nationales de Roqueseriere.

N^o. III.

*DISCOURS prononcé dans la Salle des
Illustres ,*

PAR M. VEIRIEU.

GÉNÉREUX CITOYENS, BRAVES SOLDATS
DE LA LIBERTÉ, CHERS ET DIGNES AMIS,

QUEL beau jour ! quel jour brillant pour la Patrie ! quel jour heureux pour nos cœurs ! Il est donc vrai : enfin la France relève fièrement sa tête long-temps accablée. Elle respire. Long-temps défunis, long-temps divisés par le despotisme, enfin nous osons porter nos regards vers la liberté ; nous osons nous tendre une main fraternelle, mêler & confondre nos opinions, nos sentimens & nos vœux.

Treize siècles d'oppression flétrirent notre malheureuse Patrie. Chargés des chaînes de la féodalité & du servage, sans cesse courbés vers la terre qu'ils arrosaient, pour leurs tyrans, de leurs larmes & de leurs sueurs, enchaînés sur une glèbe odieuse, nos infortunés aïeux ne s'armaient que pour servir des passions ou des vengeances. La haine dans le cœur, le fer & la flamme à la main, ils se poursuivaient pour s'entre-détruire. Quel spectacle bien différent vous venez offrir ! Peuple d'amis & de frères, nous ne nous cherchons que pour nous embrasser & pour

nous aimer. Une noble ardeur étincelle dans vos yeux. Prêts à vous immoler, s'il le faut, pour le salut de la Patrie; jaloux de cette indépendance heureuse, dont la nature grava le titre sur nos fronts, & l'ineffaçable désir dans nos cœurs; jaloux de cette indépendance éclairée qui foule aux pieds les vaines prétentions de l'orgueil pour s'incliner avec respect devant la Loi & la Vertu, vous cherchez des hommes dignes de défendre avec vous l'importante conquête de la Liberté. Ah! lisez dans nos regards; pénétrez au fond de nos cœurs: que l'émotion profonde que nous cause votre présence, que les vifs transports qui nous agitent soient le présage d'une fidélité inviolable au serment sacré qui doit bientôt nous unir.

Braves Amis! quelle époque était plus propre à réunir des cœurs également faits pour sentir le charme de la liberté sans licence, & de l'égalité sans injuste prétention?

La Vertu siégeait sur le Trône; mais la cupidité dévorante, l'affreuse corruption en souillaient les avenues. Le despotisme se jouait cruellement de notre liberté, de nos trésors, de notre sang. La plus indépendante de toutes les propriétés, nos pensées, étaient captives. Des ordres arbitraires nous engloutissaient, vivans, dans l'horreur des cachots. Le nom sacré du Monarque était prostitué à tous les genres d'abus. Dans le sein de l'Etat, mille corps mal ordonnés, agités par des intérêts contraires, entraînés par des mouvemens opposés, se heurtaient sans cesse & désolaient la Nation. Au

milieu de ces chocs , dans cet effroyable désordre , aucun principe régulateur , aucun pouvoir réel , protecteur & bienfaisant. Toujours victimes , toujours écrasés , par-tout rejetés , par-tout pros crits , privés de tous les avantages , éloignés de tous les honneurs , il sem blait que nous ne recevions la vie que pour subir l'humiliation ; que nous n'exis tions que pour payer les impôts ; que nous ne respirions que pour être accablés de tous les fardeaux de la société civile.

Quelle main tutélaire & puissante , Français ! pouvait nous arracher à un sort si triste & si désas treux ? Entièrement assoupi , le Génie de la France avait cessé de veiller sur notre destin. L'Etat affai bli , ébranlé , allait s'écrouler. Effrayé de ses propres dangers , alarmé de sa chute , sans res sources , plongé dans le désespoir , le despotisme s'est vu ré duit à s'accuser de ses excès sinistres , à tomber aux pieds de ses victimes , à implorer leurs géné reux secours.

Braves Amis ! quel prodige ! hardie dans ses vaf tes conceptions , fière & intrépide dans sa marche , lumineuse & profonde dans ses moyens , incorrup tible au sein de toutes les séductions , inébranlable au centre de tous les dangers , une assemblée de Sages , de Héros , de Génies , a frappé , à la fois , toutes les têtes de l'hydre. La flatterie s'est éloignée des marches du Trône. Les déprédateurs de nos trésors ont fui le courroux d'un peuple malheureux & justement irrité. Des mains courageuses ont fou-

droyé ces épouvantables murs où la liberté civile était enchaînée. De leurs gouffres ouverts, on a vu s'échapper les déplorables victimes des tyrannies ministérielles ou de la haine vindicative des grands. Sous ces ruines hideuses, la liberté a recouvré ses titres, & le pouvoir absolu & farouche a trouvé enfin son tombeau.

Oh ! depuis ce jour, à jamais mémorable, que de travaux glorieux se sont rapidement succédés ! Notre liberté, Français, s'est élevée sur des bases solides & majestueuses. Les droits sacrés de l'homme ont été rétablis & proclamés. L'absurde domination de la féodalité n'avilira plus nos possessions & nos personnes. L'aveugle hasard de la naissance ne distribuera plus les honneurs & les emplois. Des exclusions outrageantes n'interdiront plus au mérite les routes brillantes de la gloire & des dignités. Des privilèges iniques n'établiront plus, au milieu d'une même espèce d'hommes, des distinctions *héréditaires*. Les déprédations des Cours ne seront plus la mesure des impôts & le désespoir du pénible Agriculteur. Nos guerres ne seront point les perfides spéculations d'un Ministre, ou les jeux sanglans d'un Prince ambitieux. Nous ne verrons plus dans nos victoires, des désastres ; dans nos traités de paix, des opprobres ; dans nos réponses à des Alliés fidèles, de lâches & honteuses déflections. La majesté du nom Français ne sera plus compromise. L'innocence n'aura plus à redouter les pièges de nos Loix sanguinaires. La Religion, toujours auguste, tou-

jours sainte, conservera sa dignité immuable. Une scandaleuse opulence n'entourera plus ses Ministres inutiles, & des Pasteurs respectables & laborieux n'exerceront plus dans une cruelle indigence la plus vénérable de toutes les fonctions.

Ce sera vous, Français, qui formerez autour du Monarque le Sénat de vos Législateurs. Ce sera dans ce Sanctuaire auguste que nous porterons librement tous nos vœux. Une éducation nationale rajeunira nos mœurs vieilles & corrompues, & le sage enchaînement des pouvoirs sera le gage de la félicité générale, & l'inévitable écueil de l'ambition des tyrans.

Braves Amis ! c'est ce chef-d'œuvre de la raison humaine qu'une destinée imprévue nous appelle à soutenir. Oh ! combien de ligue coupables, combien de complots obscurs ont menacé le berceau de notre liberté ! de quelles terreurs on a tenté d'investir les amis du bonheur public ! par quelles voies sanguinaires on a cherché à soulever le peuple contre le peuple, & à faire déchirer, de ses mains, le sein de la Patrie ! Généreux Amis, détournons nos regards de ces tentatives impies contre notre félicité. Qu'aucune image funèbre ne vienne troubler la douceur d'un si beau jour ! Oublions des égaremens trop funestes ; & s'il existe encore des hommes assez insensés pour nourrir dans leur cœur la haine de la prospérité publique, disons-leur fièrement : hommes obstinés & aveugles ! espérez-vous déjouer nos vœux ou renverser nos bataillons in-

nombrables ? Dix millions d'hommes ont juré de mourir ou de venger leur liberté. Tremblez , ou foyez enfin plus prudens & plus équitables. De grands exemples vous éclairent , de sublimes leçons vous instruisent. Les hommes , dont les noms sont les plus illustrés dans nos fastes (1) , se sont déclarés les premiers appuis des droits du genre humain : voyez-les se couvrir d'une gloire impérissable & réelle en renonçant avec grandeur d'ame à des droits tyranniques & à un éclat factice & emprunté.

Qu'un vil égoïsme ne blasphème point ce généreux sacrifice. Oui , braves Amis , il est pur comme la vertu qui l'inspire. Écoutez un jeune Héros , aussi intrépide que Scipion , aussi sage que Fabius , aussi désintéressé , aussi noble dans ses vues que le vertueux Paul-Emile. Satisfait d'avoir brisé les fers du nouveau monde , plein d'ardeur pour relever dans sa Patrie l'Autel de la Liberté , *la Fayette* nous a dit , à la face de l'Univers (2) : « En vain la calomnie s'attache à noircir mes projets. Français , » votre bonheur est l'unique terme de ma pensée. » Recevez mon serment. Je veux que la fin de la » révolution , en me remplaçant exactement où » j'étais lorsqu'elle commença , laisse mon ame » entière à la pureté de mes souvenirs. »

(1) Montmorency , Clermont-Tonnerre , la Rochefoucault , Noailles , d'Aiguillon , Lameth , Talleyrand , &c. &c.

(2) Dans la séance de l'Assemblée Nationale du Mars 1790.

Hommes généreux ! la sublime passion de la gloire est votre seul aiguillon dans vos travaux & vos périls. Pour suivez. La main de la reconnaissance gravera vos noms pour l'immortalité.

Fiers Soldats de la Liberté , votre résolution a fixé l'attention de l'Europe. L'Angleterre a abjuré une rivalité antique pour vous applaudir (1). Du sommet des Alpes , asile imposant de la Liberté , un peuple , indépendant & fier de n'obéir qu'à ses Lois (2) , a fait retentir ses acclamations. Du haut de leurs rochers , encore teints de notre sang , des Insulaires que nos armes avaient dompté sans les soumettre , les Corfès ont accouru se jeter dans nos bras , dès qu'ils ont vu flotter parmi nous l'étendard de la Liberté (3).

Cet heureux enthousiasme a franchi rapidement l'intervalle des mers. D'un pôle à l'autre , & jusques sur ces plages infortunées que flétrit l'esclavage le plus dur , des Français , des Frères dignes de vous , ont tressailli au bruit du renversement de l'affreux despotisme ; & ne pouvant nous offrir leurs bras & leurs vies , ces bons Français nous ont prodigué les secours de leurs trésors (4).

(1) Adresse de la Société des Amis de la Révolution Anglaise à l'Assemblée Nationale.

(2) Adresse des Grisons.

(3) Discours des Corfès & du célèbre *Paoli* à l'Assemblée Nationale.

(4) Dons patriotiques envoyés par les Français établis à Smyrne , à Constantinople , à Alger , &c.

Que tous les âges célèbrent cette sublime révolution ; que ses progrès dans tous les cœurs intimident & défarment enfin la tyrannie sous nos yeux ! Une Université célèbre , une jeunesse brillante , espoir de l'humanité , vient de prêter , sur l'Autel de la Patrie , son serment solennel à la Liberté. Heureux effet d'un saint enthousiasme ! Dans la Capitale de l'Empire , des hommes de tous les climats se cherchent , se réunissent , se confédèrent pour déclarer une guerre éternelle aux oppresseurs du monde (1). Bientôt , oui , bientôt , parcourant le globe , la Liberté , fille du Ciel , brisera toutes les chaînes , vengera enfin , & consolera l'Univers.

Braves Amis ! tout conspire en faveur de notre félicité. Vous laisserions-nous ignorer ces paroles encourageantes que nous avons recueillies de la bouche d'un jeune Guerrier (2) , vaillant dans les combats , habile dans le conseil , qui , chargé d'une commission aussi difficile qu'honorable , a su gagner les cœurs par sa douce éloquence , & ramener la paix dans le sein déchiré d'une Cité voisine dont nous avons déploré le sort ?

« Le Roi veut sincèrement la révolution. Le
» Roi désire la révolution. C'est le vœu principal
» & le plus ardent de son cœur. Citoyens , le
» Roi sera sensible aux efforts que vous ferez pour

(1) Discours à l'Assemblée Nationale , par une députation de Siciliens , de Polonais , d'Anglais , de Suisses , de Chaldéens , &c. &c.

(2) M. Dumas , de Montpellier.

» elle, comme à des traits de patriotisme & à des
» actes de vertu. »

Français, quelle assurance ! Quel Prince ! Le bon Roi ! Ah ! qu'il connaisse le désir de nos cœurs, ce Prince adoré. Qu'il consente à visiter un jour ses Français. PRINCE ! daignez remplir cette promesse solennelle & chérie. Venez, avec cette noble simplicité de mœurs qui caractérise votre grande ame ; venez, avec cette cordialité franche & loyale du bon HENRI, jouir de l'amour, j'allais dire du culte de vos enfans. Périssent l'infame calomnie qui osa vous rendre suspects nos premiers élans vers la liberté ! Le désespoir d'un Peuple esclave peut quelquefois faire trembler son Despote ; mais un bon Roi, Sire, un Prince juste, peut-il rien craindre dans les bras de ses enfans, alors même qu'ils se soulèvent contre les abus criminels de son nom sacré ? Ah ! votre cœur sensible & confiant va recevoir bientôt sa digne récompense. Bientôt, Sire, l'Europe attentive va jouir du plus grand, du plus sublime, du plus touchant spectacle. Un Roi devenu l'idole de son Peuple, proclamé par l'algèbre sur le pavois de la Liberté. Le même jour, au même instant, tous les cœurs d'un vaste Empire élancés vers vous, Sire, tous les cœurs réunis dans un même sentiment de tendresse, vont célébrer sous vos yeux une fête sans modèle, & la plus auguste inauguration.

Braves Camarades ! nos cœurs y participeront d'avance. Organe des sentimens de mes Conci-

toyens , j'éprouve qu'il est des impressions délicieuses , des émotions vives & profondes dont la parole ne peut jamais atteindre l'expression. Ah ! soyons tous amis , soyons tous frères. Demain , oui , demain , le Ciel recevra le serment de cette amitié fraternelle. Demain , à la face des hommes , en présence de Dieu , invisible témoin du secret des cœurs , au milieu d'un appareil religieux & guerrier , attendrissant & terrible , nous jurerons de défendre , au péril de la vie , la belle Constitution qui brise jusqu'aux derniers chainons de notre servitude. Enfans d'une même origine , demain , nous jurerons de nous chérir & de nous prêter en tout temps , en tout lieu , dans toutes les circonstances , les secours mutuels d'une sincère fraternité.

Mais que vois-je , braves Amis ? Vos regards semblent m'accuser. Je crois lire dans vos yeux le reproche d'avoir suspendu trop long-temps l'hommage que vos cœurs décernent aux braves & généreux Bordelais. Navigateurs habiles ! intrépides Marins ! vous enrichissez la Patrie des dons de tous les climats , vous déployez , jusqu'aux extrémités du monde , l'honneur du pavillon Français. Vous fûtes , dans tous les temps , les dignes soutiens de la gloire nationale. Mais votre vertu civique vous environne d'un éclat encore plus brillant & plus pur. Vous êtes les appuis de l'humanité outragée. Vous êtes les Héros de notre liberté. Que de valeur ! que de sagesse ! quelle ardeur magnanime , & quel respect pour la Loi ! Généreux Bor-

delais ! lorsque nos mains entrelaçaient les lauriers pour vous donner des couronnes , nous acquitions envers vous la dette & le vœu de la Nation. Oui , la Nation entière , émue jusqu'aux larmes du récit des traits signalés de votre patriotisme & de votre humanité , vous célébrait avec ce vif enthousiasme qu'excitent toujours les actions sublimes , où l'héroïsme paraît accompagné de la vertu. Ah ! lorsqu'arrachés à nos transports , lorsque , rentrés dans vos murs , vos yeux s'arrêteront sur le beau fleuve qui les baigne , que toujours il vous rappelle , que , vers sa source , existe une Cité grande & célèbre , amie des Arts & des Vertus , qui , en s'imposant l'heureuse loi de vous chérir , ne fit que céder à l'impulsion de son penchant. Jamais vos deslins ne lui seront étrangers. Vous la verrez éternellement disposée à se dévouer pour votre défense , & à se sacrifier , s'il le faut , pour votre prospérité.

Le voilà donc ce glorieux Drapeau , que vous avez consacré à l'Union & à la Concorde. Symbole heureux d'un lien à la fois paisible & guerrier , puisse ton aspect imposant parler au cœur des ennemis de notre liberté ! Puissent tes ondulations majestueuses déployer sans cesse à leurs yeux les chiffres expressifs , les emblèmes chéris de notre fraternité ; leur rappeler notre union & notre force ; les ramener aux pieds de l'Autel de la Patrie , ou , s'ils osoient conspirer encore , imprimer dans leur ame une salutaire terreur !

A Rome , une opinion religieuse attachait le sort
de

de l'Empire à la conservation des boucliers sacrés de Numa. Braves Amis ! c'est à la défense de nos Drapeaux fédératifs que fera toujours lié le salut de notre liberté. C'est à leur ombre tutélaire que nous nous rallierons avec les Amis du bonheur public. VIVRE OU PÉRIR AVEC LA LIBERTÉ : voilà, braves Camarades , le vœu écrit dans nos cœurs en caractères de feu.

Soyez-en les témoins , infortunés Montalbanais , honorables victimes du saint amour de la Patrie ! Puisse notre dévouement, puisse notre affection, vous faire oublier vos malheurs , & apprendre à l'univers qu'il n'est point de danger pour vous , que nous ne soyons prêts à partager !

Soyez aussi témoins de nos vœux , vous , dignes Confédérés , qui , inspirés par l'ardeur de votre zèle , venez orner la Fête de la Patrie , & en augmenter , par votre présence , la pompe & la solennité.

Soyez-en aussi témoin , brave Général , vous qui depuis le premier moment de cette révolution prodigieuse , avez consacré votre existence entière au salut de la liberté publique ! Caractère énergique , ame intrépide & active , esprit sage & modéré , vous avez déployé , dans des crises périlleuses , les grandes qualités & les rares moyens dont l'ensemble pouvait seul préserver notre tranquillité. Sans doute votre courage eût triomphé de tous les troubles. Votre prudence a mieux fait. Elle a su les prévenir. Non , jamais votre vigilance , jamais votre zèle &

le sacrifice généreux de votre repos personnel ne s'effaceront du souvenir de vos Concitoyens.

Je m'en apperçois : vous regrettez avec nous que l'absence prive de l'expression de nos sentimens cet honorable Guerrier , qui , après avoir versé son sang en défendant nos frontières , mérite encore de la Patrie & acquiert de nouveaux droits à sa reconnaissance & à notre affection , en coopérant avec vous au calme heureux de nos foyers.

Recevez nos hommages , Magistrats populaires des belles contrées qui nous environnent. Nous avons admiré votre sagesse. Elle a maintenu l'ordre & la paix dans des temps difficiles. L'ordre & la paix ! le seul bien qui puisse nous garantir l'inestimable présent de la Liberté.

Mais comment vous exprimer la reconnaissance & l'amour de vos Concitoyens , RESPECTABLES MAGISTRATS DE CETTE CITÉ , vous qui , premiers dépositaires de notre liberté naissante , veillez avec un zèle si éclairé , avec des soins si infatigables , à notre repos & notre bonheur ? Ce n'est ni le désir d'un vain faste , ni l'appas d'une futile distinction , qui vous engagea dans la plus pénible carrière ; vous avez cédé au plus noble penchant , l'amour de la Patrie & du bien public. Quel admirable désintéressement ! quelle popularité touchante ! quelle simplicité , mille fois plus imposante que le cortège des Licteurs & l'appareil des faisceaux ! avec quelle prévoyance , avec quelle heureuse adresse vous avez écarté les étincelles qui pouvaient porter dans nos

murs d'affreux embrasemens ! Ailleurs, de sanglantes
 catastrophes ont mêlé de tristes cypres aux palmes
 & aux lauriers de la Liberté. Ici, au sein des ora-
 ges, vous nous avez fait entendre votre voix ; vous
 nous avez avertis de l'écueil de la licence ; & lors-
 que des commotions terribles répandaient autour
 de nous la désolation & l'horreur, Pilotes sages &
 habiles, vous nous avez montré le flambeau de la
 Loi, comme le seul phare capable de nous guider
 & de nous sauver de tous les dangers. Magistrats
 chéris ! c'est dans nos cœurs que la reconnaissance
 gravera vos images. Ah ! votre gloire est immortelle.
 Mais souffrez que je le dise : il vous reste encore
 un moyen de l'agrandir. Quoi ! la basse adulation
 des peuples asservis consacra des temples à leurs
 oppresseurs ; de féroces Conquérans perpétuèrent
 par des trophées le souvenir de leurs fureurs meur-
 trières. Par-tout, l'œil affligé découvre les ravages
 du monde & les affreux monumens des malheurs
 du genre humain ; & aucun signe sensible ne re-
 tracerait aux yeux des hommes l'époque qui ho-
 norera le plus notre Histoire, & qui doit épargner
 tant de larmes à l'humanité ! Daignez écouter le
 vœu d'un ami des hommes & d'un bon Citoyen.
 Que dans l'enceinte de cette Cité, sur la place de
 cet édifice célèbre, ou au sein de cet auguste foyer
 du civisme, s'élève un monument simple, mais
 grand, mais majestueux, comme l'événement qu'il
 sera destiné à consacrer. Chargé d'aller porter les
 hommages & les sermens de ces Contrées aux gé-

néreux Parisiens , aux *Vainqueurs de la Bastille* , à tous nos frères *les bons Français* , que je puisse leur dire que , rivaux en patriotisme , par un élan général & subit , par une acclamation unanime , vous avez voté les premiers une COLONNE A LA LIBERTÉ. Oui , braves Amis , que la COLONNE DE LA LIBERTÉ s'élève parmi nous ; que la concorde & la paix en cimentent les bases ; que le génie la décore par d'heureuses allégories ; qu'il y exprime l'effusion de nos cœurs , nos transports , nos sermens ; & si jamais aucune conjuration sacrilège menaçait la liberté de nos descendans , qu'un seul regard , jeté sur ce monument vénérable , enflamme leurs cœurs , exalte leurs courages , & qu'ils aillent sur nos tombeaux répéter le serment VIVRE OU PÉRIR AVEC LA LIBERTÉ !



N^o. I V.A D R E S S E
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

PÈRES DE LA PATRIE,

SOYEZ, après l'Eternel, les premiers dépositaires du serment fédératif que nous venons de prononcer sous les murs de Toulouse. C'est votre ouvrage, ce sont vos Décrets acceptés & sanctionnés par le Restaurateur de la Liberté Française, que nous avons juré de maintenir par la réunion de nos volontés & de nos forces. Ce n'était pas assez d'avoir brisé les chaînes du despotisme; d'avoir rappelé aux Français qu'ils ont une Patrie; d'avoir rendu à l'homme sa dignité originelle, & au Citoyen l'exercice de tous les droits stipulés dans le contrat primordial; d'avoir trouvé ce qui avait échappé aux plus grands Législateurs, le moyen de concilier l'activité du Gouvernement monarchique avec les avantages du Gouvernement populaire: il fallait sur-tout soutenir le sublime enthousiasme que vous aviez excité dans les cœurs; il falloit que les Citoyens devinssent tous soldats, tous animés d'un

esprit de fraternité , tous prêts à verser leur sang pour la cause commune.

Ces prodiges inconnus depuis qu'Athènes & Lacédémone eurent perdu leur liberté, vous les avez reproduits avec les alliances fédératives. Au pied des Autels où elles ont été jurées, sont enchaînés l'intérêt personnel, les passions, les préjugés, le fanatisme, tout ce qui peut s'opposer au bonheur public. Ne craignez donc plus les clameurs ou les efforts de ces vains fantômes qui retardèrent si long-temps les progrès de l'esprit humain. Quand vous commençâtes votre étonnante carrière, vous n'aviez d'autre guide que vos cœurs, d'autres armes que la justice, d'autre soutien qu'un peuple qui n'avait encore appris qu'à être esclave, d'autre encouragement que les vœux d'un Roi patriote, mais trahi, parce qu'il désirait le bien, par cette classe privilégiée qui, en poussant la Nation vers le dernier période de sa nullité, prétendait être l'unique appui de l'Empire. Aujourd'hui vous êtes environnés du bouclier de la félicité publique. La confiance des Citoyens qui est illimitée comme votre bienfaisance, les lumières que vous leur avez communiquées, l'esprit à la fois militaire & pacifique dont ils sont animés, l'union respectueuse que vous avez comme naturalisée dans leurs ames, leurs sermens, leurs fortunes, leurs vies, tout garantit la stabilité de la Constitution.

Eh ! qui pourrait la renverser ? En vain ses ennemis se font-ils flattés de la voir se dissoudre dans

les horreurs de l'anarchie. Les mouvemens qui ont agité son berceau , sont inséparables d'une grande révolution. Aux prises avec les abus , la raison ne pouvait lutter & triompher qu'avec violence ; & faut-il s'étonner que des esclaves qui s'élancent vers la liberté , froissent les oppresseurs qu'ils rencontrent sur leur passage ? Tout cela est dans la nature : mais laissons affermir l'édifice des Lois , & bientôt elles prendront toute la plénitude de leur empire. On s'indigne contre un frein illégitime ; mais on aime le joug qu'on s'est volontairement imposé : témoin la joie avec laquelle les Français s'enchaînent par les sermens les plus solennels. Un Peuple entier ne se ligue pas pour faire le tourment de la Patrie ; il ne s'unit que pour maintenir la justice & la paix.

Qu'on cesse donc de vanter le calme dont on jouissait sous l'ancien régime. Oui , l'Etat était tranquille ; mais c'était la tranquillité de la mort.

Quel prodigieux changement & dans les choses & dans les idées ! Ce ne sont plus les mêmes intérêts , les mêmes mœurs , les mêmes hommes ; ce n'est plus la même Nation : les Français n'ont conservé de leur antique manière d'être que la franchise & le courage qui les distinguèrent toujours des autres Peuples. Mais quel germe de patriotisme & de vertu la nature ne devait-elle pas avoir imprimé dans leurs ames ? Un moment a suffi pour les familiariser avec une Constitution dont Platon avait à peine conçu l'idée dans sa

sublime théorie , & qui semblait ne pouvoir convenir qu'à une association de Héros-Philosophes.

Qu'on reconnait bien là l'irrésistible ascendant de votre génie & de votre sagesse ! Achevez votre ouvrage , augustes Fondateurs de la Patrie ! Tous les Peuples de la terre ont les yeux fixés sur vous , comme vers le centre de l'ordre & du bonheur général. Ils ne se borneront pas à une admiration stérile. Jadis les Nations allaient chercher dans l'Egypte ou dans la Crète des Lois qui ne convenaient pas à leurs mœurs. Puisées dans le Code invariable de la nature & de la raison , les Lois que vous dictiez à la France , sont de tous les temps & de tous les pays. N'en doutons point ; la Tribune Française deviendra l'école de toutes les Sociétés politiques. L'éternité de la Constitution sera de plus en plus assurée par l'extension graduelle de son empire ; & votre sagesse , semblable à celle de la Divinité , embrassera par ses effets l'universalité du genre humain.



ADRESSE AU ROI.

SIRE,

DANS une Assemblée où le célèbre Paoli harangua les Corfès, on lui demanda la destination d'un siège qui restait vide, & qui dominait sur tous les autres ; *c'est*, répondit-il, *le siège de la Liberté* ; idée sublime, & vraiment digne des principes qui régissoient les anciens Spartiates. Mais combien ne vous êtes-vous pas montré plus grand encore ? Le Héros de la Corse parlait à un peuple qu'on n'avait pu, dans aucun temps, plier à l'habitude d'avoir un Maître. Quand vous prîtes les rênes de l'Empire, vous ne vous trouvâtes, au contraire, environné que d'une grande multitude d'esclaves. Bien loin de la flatter, ce spectacle révolta votre belle ame. Vous abjurâtes les maximes de vos prédécesseurs ; vous fîtes revivre le mot de *Nation* qu'on avait retranché de la langue législative & judiciaire ; vous déclarâtes que « vous seriez constamment occupé » du bonheur de vos peuples, & que vous mettriez » votre principale gloire à commander UNE NATION LIBRE ET GÉNÉREUSE (1).

En vain les ennemis du bien public travaillèrent-ils, pendant dix ans, à vous faire perdre de vue

(1) Voy. l'Edit des Serfs, du mois d'Août 1779.



ce magnanime projet : vous confondîtes leurs complots & leurs manœuvres, en appelant autour de vous cette Nation dont ils craignoient tant le réveil, en lui remettant le droit de poser elle-même les bases de sa félicité.

Ce grand ouvrage s'avance majestueusement vers sa perfection ; & quand vous voyez, Sire, que l'intérêt personnel ose l'attaquer sous l'impofant, mais perfide prétexte de défendre votre autorité, vous invitez les citoyens à jurer de le maintenir : vous fouriez délicieusement aux Autels qu'ils élèvent à la Liberté, aux sermens qu'ils y font de vivre ou de mourir avec elle, ou pour elle.

Sire, nous venons de former une de ces Fédérations partielles qui seront les anneaux de la Fédération générale & prochaine de l'Empire. Ainsi, graces à votre cœur aimant & généreux, la Nation ne fera plus qu'une grande famille animée du même esprit & des mêmes sentimens : ainsi nous n'aurons plus à redouter ni l'orgueil, ni les efforts des ennemis de la Constitution ; il ne nous restera qu'à déplorer leur aveuglement, & à faire des vœux, pour qu'ils reconnaissent enfin que la véritable grandeur consiste à respecter les droits de l'homme & les devoirs du Citoyen.

Quand cesseront-ils sur-tout de calomnier nos intentions ? A les entendre, nos Confédérations ne sont que le renouvellement de la ligue qui déshonora la fin du dix-huitième siècle. Ils ne s'aperçoivent donc pas que cet odieux parallèle se rétor-

que contre eux ! Les ligueurs n'étaient que les instrumens d'une faction rebelle dont le chef travaillait sourdement à s'asseoir sur le Trône à la place du Roi légitime : couverte d'un manteau sacré, l'ambition secouait par-tout les torches du fanatisme, & forçait la moitié de la France à égorger l'autre au nom d'un Dieu de paix ; & voilà les armes que nos détracteurs ont opposées aux progrès de la Constitution ! Voilà comment ils n'ont pas craint de déshonorer la cause même du Ciel en l'associant à celle de l'oppression & de la vengeance !

Ce ne fut qu'en se ralliant autour du vertueux Henri, que les bons Citoyens parvinrent à sauver la France : comme eux, Sire, nous nous sommes armés pour vous délivrer de cette foule de tyrans privilégiés dont l'ambition ne tendoit pas à moins qu'à vous rendre leur premier esclave.

Furieux de trouver en vous le plus ardent Protecteur de la constitution, ils cherchent à vous prévenir contre elle, en répétant sans cesse qu'elle vous a tout enlevé. Eh ! ne possédez-vous pas toujours un bien inépuisable, un bien qui les comprend tous, l'amour de vingt-quatre millions d'hommes ? La Couronne n'a perdu aucun droit légitime : elle n'a perdu qu'un privilège détestable, usurpé, que votre cœur n'avoua jamais, que vos Ministres, de concert avec les despotes subalternes, exerçaient en votre nom & à votre insu, celui d'écraser la portion la plus nombreuse, la plus utile de la Nation, & de l'asservir aux passions de quelques

prétendus Grands qui s'engraissaient de sa substance la plus pure.

De quel poids, Sire, votre cœur n'a-t-il pas été soulagé par l'extirpation de ces révoltans abus ? C'est maintenant que vous êtes véritablement Roi : & quel autre fut jamais plus grand que vous ? Avant que vous eussiez brisé nos fers, vous réunissiez sur votre tête tous les titres que les différens siècles avaient déferés aux Bienfaïcteurs du genre humain : aujourd'hui vous en portez un nouveau qu'aucun Roi n'avoit mérité encore, & qui est digne de la Divinité que vous représentez sur la terre, celui de Restaurateur de la Liberté.

Ah ! si vous pouvez vous faire une juste idée de tous les transports de notre reconnaissance, de tous les élans de notre amour, de toutes les bénédictions que vous donnent vos peuples, vous êtes le plus fortuné comme le plus grand des mortels : & comment ne le seriez-vous pas ? Tous vos vœux sont remplis : vos enfans sont libres & heureux ; & leur félicité est devenue le plus ferme rempart du Trône. Qu'il connaissait bien cette véritable base de la puissance des Rois, le Monarque Citoyen (1), à qui l'on reprochait de laisser à ses successeurs l'autorité plus faible qu'il ne l'avoit reçue : *au contraire*, répondit-il, *je la leur laisserai plus grande, parce qu'elle sera plus sûre & plus durable* (2).

(1) Théopompe, Roi de Lacédémone.

(2) Voyez Plutarque, vie de Lycurgue.

N^o. V I.

*DISCOURS prononcé au Champ de Mars
le jour de la Fédération générale du
Département.*

PAR M. PAUL-BENOÎT BARTHE.

QUEL spectacle vient s'offrir à mes regards ? Des glaives étincelans aux pieds du sanctuaire, des bouches d'airain destinées à porter la terreur & la mort ! un ministre de paix entouré de lances meurtrières, & l'appareil des combats déployé tout autour de l'autel adorable, où s'offre la victime de réconciliation !

Guerriers, pourquoi ces traits, ces glaives, ces étendards?..... Ah ! sous ces dehors militaires, je reconnois les enfans de la Patrie ; je reconnois des soldats-citoyens, des citoyens-soldats, qui viennent consacrer, par l'union la plus solennelle, ce Code régénérateur, qui doit faire des Français un peuple de freres, une même famille.

Non, ce n'est qu'en présence de l'Eternel qu'ils pouvoient ratifier leur serment ; ce n'est qu'aux pieds de ses autels qu'ils pouvoient conformer ce monument éternel de leur gloire & de leur bonheur. Approchez donc, héros de la liberté ! venez dans ce moment confondre vos vœux & vos cœurs. Que

vosre ame s'agrandisse ; l'hommage que vous offrez au Dieu vivant est le plus auguste & le plus agréable qu'il puisse recevoir de la main des mortels : en défendant les droits de votre Patrie , vous défendrez les droits de votre Dieu ; & l'intérêt de la Nation Française , est devenu la cause de la Divinité.

Esprit-Saint , qui pénétrâtes de vos feux les pieux conducteurs d'Israël , excitez dans mon cœur ces sentimens dont ils furent animés aux renouvellemens de leur alliance sacrée avec le Dieu de leurs peres. Mettez sur mes levres ces paroles de vie , qu'ils proféroient au nom de l'Eternel : voici la Nation nouvelle que le Dieu de l'Univers a choisi ; & l'alliance qu'elle vient jurer aux pieds de cet Autel , est aussi son ouvrage.

En vain les ennemis de la Patrie profanant des paroles sacrées , oseroient s'écrier à la vue de ce spectacle imposant : « Seigneur ! quel abus sacrilege de votre sanctuaire !..... Ils ont placé leurs » étendards au haut du temple , sans connoître où » alloit aboutir cette cérémonie. » *Quanta malignatus est inimicus in sancto..... posuerunt signa sua , signa : & non cognoverunt sicut in exitu super summum* (1).

C'est l'Esprit-Saint lui-même qui va confondre ces impies détracteurs. Ministre d'une religion sainte , je viens , mes chers Freres , vous parler son langage. C'est elle qui , par mon organe , va rendre hommage

(1) Pseaume 73.

à la sagesse de nos Législateurs , & exciter dans nos cœurs les justes transports de reconnoissance que nous devons à leur ouvrage immortel. C'est sous ses auspices que je vais déchirer le masque impur dont tant de fanatiques insensés , tant d'hypocrites sacrileges voudroient cacher sa beauté divine.

Quels précieux exemples de dévouement à la Divinité , & de fidélité à pratiquer sa loi , ne nous fournit pas en effet , dès ses premières lignes , le livre de notre régénération ? *C'est en présence & sous les auspices de l'Être-Suprême* , que sont posées les premières pierres , sur lesquelles tout l'immense édifice constitutionnel doit être élevé.

Si la foi nous enseigne que les hommes étant pétris du même limon , plus haut ils remontent sur le tronc fastueux de l'antiquité de leurs ancêtres , plus , dans le fait , ils descendent vers la fange dont ils sont tous sortis ; si la foi ne cesse de nous dire , qu'impregnés de la même fragilité & sujets aux mêmes foiblesses , nous tendons tous vers un même terme , dans l'ordre de la nature , le tombeau , & que néanmoins une même Patrie , séjour éternel de gloire & de bonheur destiné à nous tous dans l'ordre de la grace , nous attend tous aussi , sans autre distinction que celle des mérites ; que conséquemment l'égalité de chaque individu la plus parfaite est un principe fondamental de notre religion , est-ce que le Code constitutif de la Nation ne nous ramene point sans cesse à ces vérités importantes ,

en fonctionnant leurs principes dans la déclaration solennelle des droits de l'homme , en prenant ces mêmes principes pour base de toute législation ?

Et combien de telles vérités sont propres à fixer nos opinions vraiment religieuses , à régénérer nos mœurs sociales , & à régler toute notre conduite ! Quel citoyen tentera désormais de déprimer celui qu'il aura vu , à la lueur de ce flambeau , sortir , comme lui , libre & égal en droits , des mains du Créateur ? Quel est celui qui , convaincu de l'inutilité de ses nomenclatures d'aïeux , refusera de s'occuper du bien & du bonheur de ses contemporains ?

Quoi de plus nuisible , au contraire , à la propagation des vérités de la religion , au maintien même de toute sorte de culte de la Divinité , que l'oubli des bonnes mœurs , le mépris de la différence innée dans leur moralité , l'insouciance sur une vie à venir ?

Mais ces fléaux des Religions & des Empires , à qui doivent-ils leur existence , si ce n'est aux abus d'une supériorité en droits , exercée par des hommes sur d'autres hommes comme eux ? N'est-ce point cette diversité de mœurs & de conduite qui rend si dangereuse toute inégalité de conditions ?

Combien aussi , mes chers Freres , n'est pas intéressant pour la Patrie & consolant pour la religion , ce généreux , cet édifiant sacrifice de droits honorifiques dans nos temples ! Qui l'auroit cru , mes chers Concitoyens , c'est à la sagesse des Licur-
gue

gue & des Solon Français qu'appartient la gloire d'avoir les premiers dans l'univers réservé sans partage l'encens à la Divinité !

Affuré de jouir des droits sacrés qu'il tient de la nature , tout citoyen Français marchera avec confiance dans la carrière de la vertu. Les sillons que tracera le pauvre sur une terre aussi libre que lui , ne feront plus des traces d'aucune servitude. Ce seront les vrais réservoirs de sa subsistance ; les canaux des secours aussi justement répartis que librement votés pour sa Patrie , pour prix de la sûreté & du bonheur qu'elle lui procure.

Eh ! mes très-chers Frères , de toute part animés par le plus brillant espoir de la prospérité , ne sentez-vous pas vos cœurs prendre déjà l'essor des sentimens magnanimes que vous inspire la Providence attentive qui veille à votre bien-être sur la terre ? Ne les sentez-vous point s'élancer vers les cieux , comme pour jouir de la gloire immortelle dont notre régénération civique est le plus sûr présage ?

Céleste félicité ! expression du plus pur , du plus ardent amour des Saints pour la Divinité ! feu sacré qui ne pourrez embraser nos cœurs dans le ciel , s'ils n'en sont pénétrés pour nos semblables sur la terre , dans quelle ame Française pourrez-vous ne pas brûler désormais ? Qui n'aimera point par-dessus tout l'Etre suprême , source de toute bonté , & comme soi-même son prochain , l'heureux objet de tant de soins ?

Où aboutiroit donc , mes chers frères , cette nou-

velle division des divers états de la France , où immunités & privilèges , coutumes & franchises , Gouvernemens & Provinces , Suprématies & Royaumes , tout jusqu'à leur nom est venu se confondre ? Où aboutiroit cette étonnante répartition de territoires , où les lignes de démarcation divisent bien moins qu'elles ne concentrent dans une même source d'unité , de charité & de justice , & l'administration des biens temporels & le régime de nos âmes , si nos cœurs se refusoient à s'identifier par l'unité des plus intimes affections ?

Loin de nous donc à jamais ces calomniateurs sanguinaires , qui , sous prétexte d'injustice ou d'irréligion de la part des Législateurs Français , cherchent à cimenter du sang des citoyens l'édifice de leur propre grandeur , fondée sur des abus , & souillée par le faste d'un luxe scandaleux !

Lévites de la nouvelle Loi , la dîme , cet impôt ou plutôt ce fléau qui desséchoit depuis douze cents ans les terres avares des tribus du nouvel Israël , n'étoit-elle point une source éternelle de dissensions & de procès entre le pasteur & le troupeau du Dieu de paix ? N'étoit-elle point un violement continuel de toute justice , en ce qu'elle ne portoit que sur les agricoles & non sur les autres classes de citoyens ; sur des denrées de la première nécessité , & non sur tant d'autres productions bien moins nécessaires & bien plus précieuses , en ce que sa quotité étant perçue sur les frais de la culture & des engrais , le sol , presque stérile , en étoit nécessairement grevé dans

une proportion infiniment plus forte qu'une terre féconde ? Les décrets de nos sages Législateurs pouvoient-ils donc , sans injustice , ne pas coïncider avec les opérations (1) que nous vous prédîmes en public , dès avant la formation de la diète auguste ?

Et vous , possesseurs opulens des biens du sanctuaire , si soigneux à couvrir du manteau de la Religion vos procédés intéressés & vos réclamations injustes & séditieuses , sont-ce donc là les exemples & les conseils du Fils de l'homme , né dans une étable , qui n'avoit où appuyer sa tête , & qui est mort tout nu sur une croix ? Sont-ce donc là les exemples des Apôtres & des premiers fidèles , qui..... Mais tranchons. De bonne foi (2) ces biens vous appartenoient-ils , du moins à l'exclusion du reste des fidèles ? Vos droits pouvoient-ils interdire à la Nation le droit d'en disposer (3) dans ses besoins extrêmes ?

Quel usage plus légitime & plus sacré la France pouvoit-elle faire *des vœux des fidèles , du prix des péchés & du patrimoine des pauvres* , que de subvenir aux dangers & aux calamités affreuses qu'éprouveroient les descendans des pieux Fondateurs ; de remédier aux déprédations immenses du fisc , & de rendre à l'avenir les impôts excessifs impossibles ; de bannir de ce vaste Royaume les désordres scandaleux d'une effrayante mendicité ; de liquider les dettes du sanctuaire lui-même (4) & d'en réparer les injustices ; de restaurer les mœurs de ses Ministres en faisant cesser l'indigence avilissante des uns

& l'opulence fastueuse des autres ; d'assurer, en un mot, & à l'Etat & à l'Eglise, leur prospérité, leur gloire & leur salut ?

Mais, dira-t-on encore avec les auteurs de ces vaines & honteuses protestations, pourquoi n'avoir pas consacré un décret à déclarer la Religion catholique la Religion *dominante* de la France ? Pourquoi ne pas arrêter que cette Religion, précieux héritage de nos peres, a seule le droit de jouir dans le Royaume de *la solemnité du culte public* ?

Quoi ! seroit-il donc bien politique, mes chers Freres, de déclarer qu'un culte est *dominant* là où il est à désirer qu'il soit unique ?

Toute Nation doit, comme telle, il est vrai, rendre un culte en son nom, au Fondateur & gardien des Cités & des Empires ?

Si la liberté de penser sur les cultes Religieux est un droit de l'homme, l'obligation où se trouve toute société de rendre à Dieu un culte en son propre nom, est un droit de l'Etre suprême. Cette partie du nouveau monde, à la liberté de qui ont tant coopéré les Lafayette, les Dumas (5), est la seule connue dans les annales de l'univers entier, qui, en tant que Nation, vive dans une indifférence sur les cultes Religieux.

Mais, dans aucun cas, la volonté générale d'une Nation concernant un culte à rendre, peut-elle résulter des volontés individuelles, de maniere à forcer chaque individu à adopter un culte surajouté à celui que dicte la Loi naturelle, & que contrarieroit le cri de sa conscience ?

Pouviez-vous donc désirer, signataires aveugles , un Décret plus consolant & plus respectueux que celui qui a placé les frais du culte Catholique & Romain (6) au premier rang des dépenses nationales , en les faisant tomber indistinctement sur la tête de tous les Citoyens , sans aucun égard pour la différence de leurs cultes ?

Et vous , Ministres de l'Evangile ! auriez-vous donc oublié que vous fûtes envoyés sur la terre , comme le Dieu pauvre qui vous établit ? Il ne vous conféra d'eutre pouvoir que celui qu'il avoit lui-même reçu de son pere. Il eut , à la vérité , soin de vous prévenir contre les sollicitudes temporelles , & de dégager votre saint ministère de tous ces tracassas qui accompagnent l'intérêt ou la cupidité. Il ne vous laissa néanmoins d'autres ressources pour repousser les injures ou remédier aux refus que vous auriez à essuyer , qu'un exercice continuel de patience & de charité. La Constitution , en vous ramenant à ces saintes maximes , n'a-t-elle point , par ses sages précautions , écarté toutes les tentations auxquelles l'Evangile vous avoit condamnés , pour ne vous laisser jouir que de ses bienfaits ?

Eût-il été même prudent , mes chers Freres , d'apposer les sceaux de la France au catholicisme de la foi , dès qu'il étoit à craindre qu'un tel acte ne détruisît un catholicisme bien plus universellement prescrit & bien plus désirable , celui de la charité , & qu'il ne renouvelât ces scènes de carnage & d'horreur qui souillent nos Annales ?

Etoit-il donc convenable que l'empreinte d'une approbation directe & expresse fût apposée, dans ce moment, à une Religion encore chargée de la rouille des abus du Sanctuaire, qui lui sont étrangers, il est vrai, mais qui la défigurent & la déshonorent? N'étoit-il pas au contraire du devoir & de la sagesse de nos Représentans de rendre préalablement à la Religion de nos peres sa pureté, sa dignité primitive (7), en suivant les routes tracées par ses propres oracles?

Bien loin donc d'être compromise, cette Religion sainte, par les Décrets de l'Aréopage Français, elle est épurée; & si l'Evangile est la base & le type de notre Constitution, celle-ci à son tour est le creuset, l'égide, & si j'ose le dire, le complément de notre Religion dans ce vaste Empire.

Oui, mes chers Freres, ce Code plus qu'humain manquoit au culte du Royaume Très-Chrétien; & ce ne peut être que par l'entremise du pere des Bourbons auprès de l'Eternel, que le plus juste & le plus vertueux des Rois, ses descendans, ainsi que leurs états chéris, peuvent devoir ce chef-d'œuvre de législation, dont l'univers n'offre point d'exemple.

Ce serment solennel que vous allez prêter sur l'Autel de la Liberté, mes chers Concitoyens, est donc un saint hommage que la Religion de nos peres ne démentira jamais, & que, dans ce moment, elle exige de vous. Et ces signaux, sous lesquels vous vous réunirez pour le maintien de la

Constitution & pour le bonheur de cet Empire, feront de vrais signes de ralliement pour la défense de cette même Religion.

Oui, mes chers Concitoyens, c'est cette sainte Religion même, que déchirent les détracteurs criminels de notre Constitution ; c'est contre son propre sein, que portent les poignards que ces égoïstes impies plongent dans celui de leurs freres. S'ils osent reparoître, ces monstres sanguinaires, c'est à vous, généreux Légionnaires, Machabées Français, si zélés pour la Loi, c'est à vous à éclater & montrer qui vous êtes. Suivez, vous dirai-je (8), votre vaillant Général ; suivez cet invincible Matathias, qu'une providence attentive a mis à votre tête ; suivez-le, & courez terrasser ces fraticides sacrileges : sous sa conduite, & à l'aspect de ce signe de votre rédemption civique, vous ne pouvez que triompher. Volez, portez chez tous ces agresseurs forcénés, la victoire & la. Mais où me portent les bouillans accès de mon zele ? Non, divin Sauveur, que ce signe, comme votre croix adorable, soit un signe de rédemption & de salut pour tous. Ouvrez les yeux à ces fanatiques aveugles, changez le cœur de ces égoïstes égarés ; & que, semblables à cet arc céleste que le Dieu de nos peres leur offrit autrefois comme le gage éternel de leur clémence, ces drapeaux élevés dans les airs, & couverts de vos bénédictions, soient pour le meilleur des Rois & des Peres, pour Louis le régénérateur de son peuple, & bientôt, sans doute,

celui de tout le genre humain , & le signe & le gage de votre divine promesse de ne plus faire périr les hommes ni par les eaux , ni par le fer , pour qu'ils ne vivent qu'en vous & que pour vous , & sur la terre & dans le ciel.

N O T E S.

(1) *Que nous vous prédimes en public , &c.*

C'est dans une des Assemblées du Clergé de la Sénéchaussée de Toulouse, où j'assistois en qualité de Député de l'Université, que je lus un Mémoire concernant les vices de la perception de la dîme , & les moyens de les faire cesser. Il y fut arrêté , sur la représentation de M. l'Archevêque , que MM. les Députés à l'Assemblée nationale se chargeroient de ce Mémoire , pour en faire usage suivant l'occurrence des cas : cependant il ne m'a jamais été demandé.

(2) *Et ces biens vous appartenoient-ils , &c.*

Dans les premiers jours de l'Eglise naissante , les fidèles observoient la communauté des biens. Les immeubles se vendoient , & le prix en étoit distribué au commun des fidèles qui composoient l'Eglise , à chacun suivant ses besoins. Ainsi que ces premiers biens qui ont doté le sanctuaire , ceux qui l'ont enrichi dans les suites , ont été donnés avec des expressions qui désignent Dieu , le saint Patron , les Ministres & l'Eglise , comme autant de donataires. On voit un nombre infini de chartes conçues en ces termes dans le *Gallia Christiana* , dans l'histoire du Languedoc & ailleurs.

Les plus anciens Canons nous dépeignent les biens-fonds ecclésiastiques comme appartenans à l'Eglise en général , en la dénommant par opposition à ses Ministres. Voyez le Canon quarante-huit , du Concile d'Agde , de l'an 506 ; le seizième Canon du sixième Concile de Paris , & tant d'autres.

D'après une infinité de saints décrets , ces biens sont dé-

clarés destinés , de leur nature , au soulagement de tous les fidèles , en proportion de leurs besoins. Les titulaires possesseurs de ces biens n'en sont regardés que comme des usuaires , ainsi s'enonce le Concile de Carthage de l'an 397 , Can. 49 : *Episcopus rebus ecclesiæ tanquàm commendatis non tanquàm propriis utatur*. Le Concile d'Orange de l'an 816 : *Res ecclesiæ , sicut à sanctis patribus traditur , vota sunt fidelium , pretia peccatorum , & patrimonium pauperum*. Et le Concile de Nantes , tenu dans le neuvieme siecle , s'enonce ainsi : *Presbyteri noverint decimas & oblationes , quas à fidelibus accipient , pauperum & hospitum , & peregrinorum esse stipendia ; & non quasi suis , sed quasi commendatis uti*. Alexandre III , s'exprime encore ainsi dans le douzieme siecle : *Cum Episcopus & quilibet prælatus , ecclesiasticarum rerum sit procurator non dominus*. Ext. de donation. cap. fraternitatem.

Quand même donc il ne seroit pas vrai que les biens de l'Eglise n'appartiennent en propriété à personne , comme choses sacrées , *nullius autem sunt res sacræ*. Inst. liv. 2 , tit. 1 , §. 7 , ces biens ne devroient-ils pas être regardés comme appartenans à la société des fidèles composant l'Eglise , du moins concurremment avec ses ministres ?

Qui plus est , les immeubles ecclésiastiques eussent-ils tous appartenu seulement à la série successive des Ministres des Autels respectifs , leur propriété pouvoit-elle être confondue avec la propriété individuelle des citoyens isolés , ce droit sacré de l'homme antérieur à la loi , & but essentiel de toute association possible ?

Aucun droit de propriété ou de jouissance appartenant à des Clercs , pouvoit-il être aussi non-subordonné aux droits imprescriptibles d'une Nation , à qui le Clergé est nécessairement redevable de toute faculté d'en jouir comme de toute existence politique & civile ?

Aucun de ces droits pouvoit-il être encore indépendant de la volonté générale , qui , dans aucun cas , ni d'aucune manière , ne peut avoir pour objet le renoncement à la faculté de disposer des biens qui n'appartiennent privativement à au-

cun titulaire, & qui sont l'unique ressource d'une Nation aux abois ?

(3) Dans ses besoins extrêmes.

La Nation pour son propre salut & dans ses besoins extrêmes, n'a pas d'autre ressource, dit M. Durand de Mailane, dans son rapport à l'Assemblée nationale, au nom du Comité Ecclésiastique, page 16. La vérité de cette assertion est d'autant plus faillante, qu'il est de toute notoriété, que tous les biens-fonds du Clergé réunis, ne suffiroient pas à l'acquies de la dette de la Nation.

Toulousains, séduits par des égoïstes sacrilèges ! rappelez les aumônes d'un de vos saints Evêques (St. Exupere). Elles étoient si considérables, qu'il devint pauvre au point de porter la Sainte-Eucharistie dans un panier d'osier, & de sacrifier dans un calice de verre. Annal. de Toulouse, tome 1, page 41.

A de tels exemples ne pourrions-nous pas joindre encore les autorités des Peres, qui enseignent que les Ministres des Autels ne peuvent se dispenser sans crime de vendre même les vases sacrés & les immeubles pour racheter des captifs, ou pour subvenir à d'autres nécessités de pauvres citoyens ? Pourquoi donc ces derniers objets n'auroient-ils pu être aliénés dans le cas d'une nécessité extrême de tant de cités ? Si les biens de l'Eglise de France ont pu être la rançon de son Roi, pourquoi ne seroient-ils pas aujourd'hui & celle du Roi, & celle de la Nation entière ?

Que du reste les Saints Docteurs ne mettent aucune différence à cet égard entre les biens mobiliers de l'Eglise & ses immeubles ; on peut en juger par S. Thomas qui parle d'après les anciens Peres. *Non omnia bona Ecclesiarum sunt pauperibus largienda* (dit ce Saint Docteur), *nisi forte in articulo necessitatis in quo pro redemptione captivorum & aliis necessitatibus pauperum, etiam vasa cultui divino dicata distrahantur, ut Ambrosius dicit Et in tali necessitate peccaret Clericus, & vellet de rebus Ecclesiæ vivere, dummodò haberet patrimonialia*

bona de quibus vivere possent En voilà pour la vente des vases sacrés.

St. Thomas continue : ad 4 , dicendum quod bona Ecclesiarum usibus pauperum deservire debent ; & ideo si quis necessitate non imminente , &c. . . . Si vero necessitas immineat pauperibus erogandi , superflua cura est & inordinata ut aliquis in futurum conservet quod dominus prohibet. Matth. 6 , dicens : Nolite solliciti esse in chraſtinum. 2a. 2æ. quest. 185 , art. 7.

L'énergique commentaire du Cardinal Cajetan sur cet article , mérite bien que nous le rapportions : *Videtur*, dit cet Auteur , *quod in casu necessitatis pauperum , posset portio Ecclesie fabricæ debita pro pauperibus dispensari... nam principalis intentio juris ad fabricas vivas refertur.*

Qu'on observe encore que le Roi Charles IX , sans avoir été fait prisonnier , & pour les seuls besoins de l'Etat , « par » un Edit du mois de Mai 1563 , ordonna la vente & Palié- » nation de cent mille écus de rente des biens du Clergé. En » exécution de cet Edit , on fit un département qui conte- » noit pour quelle somme on devoit en aliéner dans chaque » Diocèse ». Mémoires du Clergé , tom. 8 , page 1875.

(4) Et d'en réparer les injustices , &c.

Voyez le discours sur les biens du Clergé , prononcé le Mercredi 14 Avril , par M. Royer , Curé de Chavanes , député d'Aval , imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Il y est dit que la Nation a payé indistinctement au moins trente millions chaque année pour des objets auxquels étoit spécialement destinée la dîme , cet impôt désastreux pour l'agriculture , & que le Clergé , simple dépositaire , simple économe du patrimoine des pauvres , des biens du Sanctuaire , n'a point employé les soixante-dix millions , produit de la dîme , suivant leur destination.

(5) Les Dumas.

C'est M. Dumas , compagnon des exploits de M. de la Fayette , Maréchal Général des Logis des Gardes nationales de Paris , & Commissaire du Roi pour faire cesser les trou-

bles de Montauban, chargé par Sa Majesté de commander les vaillans & généreux Légionnaires de la ville de Bordeaux, qui ont donné à cette occasion l'exemple du plus sage & du plus héroïque patriotisme.

Rien ne peut mieux peindre les sentimens des Montalbanais, ces infortunées victimes, que ce que marquoit l'un d'eux dans une lettre, dont le fragment suivant se trouve dans un Journal de Paris, appelé *Prud'homme*, n^o. 50, page 647.

« Lorsqu'on fut la démarche de la brave armée borde-
 » laise, dit ce Montalbanais, on vint nous dire plusieurs
 » fois dans la prison que si les Bordelais avançaient au point
 » qu'il fallût en venir en présence pour se défendre, on nous
 » mettroit (les 55 prisonniers,) liés en tête de l'armée
 » de Montauban, afin que le premier feu de celle de Bor-
 » deaux, qu'ils appellent leur ennemie, fût pour nous. Je
 » dois dire, à la gloire de tous mes camarades, qu'on ré-
 » pondit toujours & unanimement, que si on nous mettoit
 » à une si glorieuse épreuve, nous serions les premiers à don-
 » ner le signal à nos camarades de Bordeaux de faire feu ; &
 » que peu nous importeroit de nos vies, pourvu que la cause
 » de la patrie fût sauvée. »

(6) *Au premier rang des dépenses nationales.*

Les vrais principes sur la distinction du culte public & du culte solennel, c'est-à-dire, celui qui doit être fait au nom de la société, ainsi que sur les distinctions à faire entre un culte simplement prescrit par la loi naturelle, & un culte qui lui seroit sur-ajouté ; les saines maximes d'après lesquelles le pouvoir législatif doit se conduire quant à la tolérance civile, & quant à l'autorité coercitive des individus citoyens, se trouvent développés dans le premier volume de ma théologie imprimée, qui a pour titre : *Elementa sacræ Theologiæ ad usum Candidatorum contracta, opus illust. ac rever. D. D. Francisco de Fontanges, Arch. Tolos. dicatum.* A la gloire d'avoir traité cette question épineuse, plusieurs mois avant le décret de l'Assemblée nationale, de manière à pouvoir rendre à ce sage dé-

cret les éloges qui lui sont dus, j'ai réuni le précieux avantage de n'avoir rien mis au jour pour la solution du problème délicat qu'elle présente, sans l'approbation de mon illustre Mécène. Voyez le tom. premier de cette théologie, pag. 94 & 290, & suiv.

(7) *En suivant les routes tracées par ses propres oracles.*

Nous faisons allusion par ces mots aux décrets de l'Assemblée nationale concernant la distribution des Archevêchés, Evêchés & Paroisses, la manière d'y pourvoir, & les appels dans l'ordre des matières, & de la juridiction ecclésiastique. Toute ambiguïté, tout sophisme à cet égard se dissipe à la lueur de l'Evangile, des saints Actes des Apôtres & des Epîtres de S. Paul & des anciens monumens de l'histoire des premiers siècles. Qu'on se ressouviennne que J. C. n'a fixé aucun territoire aux Ministres de son Eglise; que les premiers de ceux-ci s'en sont rapportés aux fixations faites par la puissance civile, comme ils ne pouvoient s'en dispenser; qu'on se rappelle de quelle manière leurs successeurs ou leurs coopérateurs ont été élus, & qu'on n'oublie jamais les caractères distinctifs du dogme & de la discipline; alors aucune difficulté n'arrêtera qui que ce soit sur ces matières.

(8) M. Douziech, proclamé Général des gardes Nationales du Département de la Haute-Garonne.



N^o. VII.

*H Y M N E patriotique sur la Fédération
générale du Département de la Haute-
Garonne , prononcé sur l'Autel de la
Patrie ;*

Par M. ROMIGUIERE , fils aîné.

DIRIGE mon essor , & de ta vive flamme
Viens échauffer mes sens , viens embraser mon ame,
Aliment de ma vie , AUGUSTE LIBERTÉ !
Des contraintes de l'Art affranchis mon génie ,
Confonds la tyrannie ,
Et remplis l'Univers de ta Divinité.

Dans les Alpes on vit , sur la roche escarpée
Où TELL (1) avoit dompté la puissance usurpée
Et les noires fureurs de ses cruels Tyrans ,
Tout un Peuple jurer de rompre ses entraves ,
De n'avoir plus d'esclaves ,
Et sur l'Autel sacré déposer ses sermens.

(1) Guillaume Tell fut le fondateur de la Liberté Helvétique. Tout le monde connoît l'ordre barbare du Gouverneur Autrichien , qui le condamna à abattre , d'un coup de fleche , une pomme de dessus la tête de son fils. Ce Héros tua cet oppresseur de sa Patrie , sur une roche qu'on appelle encore la Roche de Tell , & la délivra pour toujours du joug Autrichien.

Un Pacte solennel consacra la mémoire
De ce jour de bonheur, de triomphe & de gloire,
Où l'on jura la mort de tout Usurpateur.
En tous lieux fut dressé l'Autel Patriotique,
Et le Serment Civique
Scella la Liberté de ce Peuple vainqueur.

Suisses, ne vantez plus votre mâle courage :
Les Français ont aussi secoué l'esclavage.
Le Sénat qui de l'homme a rétabli les droits,
Du bonheur de la France élève l'édifice,
Comble le précipice
Où nous avoit plongé le sommeil de nos Lois.

Eh ! qu'étions-nous alors, âmes pusillanimes ?
De mille préjugés déplorables victimes :
Sous le joug de l'erreur nous marchions abattus ;
Et quand les préjugés tiennent l'âme asservie ,
Il n'est plus de Patrie.
L'égoïsme barbare étouffe les vertus.

Tyran du vrai mérite, au sein de la mollesse,
Le riche au poids de l'or mesuroit la Noblesse.
L'esprit National n'embrasoit point les cœurs :
Et le Peuple, proscrit de nos charges civiles,
Sous des travaux serviles
Traînoit par-tout des fers baignés de ses sueurs.

Persecuteurs affreux des vertus Citoyennes ,
Nos Séjans ne parloient que par la voix des chaînes ;

Et le pauvre opprimé par le vil Publicain ,
N'opposoit que des pleurs aux impôts arbitraires
Des monstres fanguinaires ,
Des vautours acharnés qui déchiroient son sein !

Ils sont tombés ces murs, Tyrans de la pensée (1) ;
Où de la vérité sous les fers écrasée,
Plus d'un nouveau Socrate expira le martyr !.....
Mais vous ferez nos Dieux , héroïques victimes !
Et vos destins sublimes
A tout homme né libre apprendront à mourir.

Par vous nous respirons ! & dans l'Europe entière
Vos Ecrits ont versé des torrens de lumière ,
Défenseurs de nos droits , Miltiades nouveaux !
Mirabeau (2) ! dans ces murs tu forgeois cette foudre
Dont tu réduis en poudre
Le Despotisme altier , artisan de nos maux.

A tes brillans destins, France, il n'est plus d'obstacle.
Contempe l'avenir & jouis du spectacle ,
Qu'aux peuples étonnés va donner ta splendeur !
Des siècles de beaux jours se lèvent sur ta tête !
Au sein de la tempête ,
Nos Solons à jamais ont fixé ta grandeur.

(1) La Bastille.

(2) C'est dans le Donjon de Vincennes que Mirabeau a
composé son fameux ouvrage sur les Lettres de Cachet.

Tel qu'un chêne nourri sous l'œil de la nature ;
 Qui reprend au printemps sa native parure ,
 Etale à tous les yeux l'orgueil de ses rameaux ;
 Tel le Français reprend une vigueur nouvelle ;
 Et sa gloire immortelle
 Arrache le respect aux Peuples ses rivaux.

Qu'il ne s'éteigne plus le feu qui nous enflamme ;
 Français, soyons amis : ne faisons plus qu'une ame.
 Unis par les liens de la fraternité ,
 Jurons de maintenir , au mépris de la vie ,
 L'honneur de la Patrie ,
 L'égalité des Droits , la Paix , la Liberté.

La Liberté n'est pas cette atroce licence ,
 Qui , s'armant pour le crime , immole l'innocence ,
 Et s'abreuve du sang de ses Concitoyens.
 Sauve-garde des mœurs, pour sa première offrande ,
 La Liberté commande
 Qu'on respecte les Lois de ses vrais Souverains.

Citoyens , gardons-nous d'altérer la nature
 De cette Liberté si divine , si pure ,
 Que nous ont mérité nos pénibles travaux.
 Est-ce par des forfaits qu'on parvient à la gloire ?

Le temple de Mémoire
 N'est ouvert qu'aux vertus qui font les vrais Héros.

O toi, Dieu des Combats ! rends ton Peuple invincible,
 Viens toi-même sceller l'alliance terrible
 Qui va déconcerter les complots criminels :

Nous prenons à témoin le Ciel , la Terre & l'Onde :
La Victime du Monde

A reçu nos fermens ; nos nœuds sont éternels (1).

Eh ! que pourront encor nos Ennemis perfides !
Si l'Hydre renaîsoit , nous aurions mille Alcides.
Tout Français est instruit à l'Ecole de Mars.
Dans la Chine , la main qui féconde la Terre
Lance aussi le Tonnerre ;
Et de ses Ennemis renverse les Remparts.

Io Triumpho

*Non semel dicemus , io Triumpho
Civitas omnis.*

HORACE.

(1) Il avoit été d'abord décidé que la Fédération seroit précédée de la Messe.



N^o. VIII.*DISCOURS prononcé sur l'Autel de la
Patrie ,*

PAR M. MAILHE.

QU'IL est auguste, qu'il est important le serment que nous avons prononcé, serment écrit dans le Ciel, gravé dans nos cœurs, & que nous allons signer sur un monument transmissible aux générations futures ! Nous avons juré de ne former entre nous qu'une famille de frères, étroitement liée à la grande famille de l'Empire ; nous avons juré de tout sacrifier pour le maintien de la Constitution & pour notre défense réciproque. Ainsi revivront avec leur vigueur première ces obligations sacrées, aussi anciennes que les Lois de la nature & du contrat social : ainsi refleurira sur une tige indestructible cette égalité originelle que l'orgueil & l'usurpation avaient ensevelie sous un tas monstrueux de privilèges absurdes & dévorans. Loin de nous ces distinctions odieuses qui variaient si horriblement le spectacle de l'humanité outragée, & ne pouvaient servir qu'à cacher une petitesse réelle sous l'écorce d'une grandeur idéale ! « Il ne s'agit » plus de noblesse, mais d'utilité, mais de capacité ; & ce ne sont ni les parchemins, ni les

» titres , ni les images des morts qui sauvent la
» Patrie (1). »

Nos pères les Germains étaient tous soldats , tous frères. Ils ne différaient que par leur mérite & le suffrage de leurs égaux. La couronne seule était héréditaire pour la tranquillité de la Nation (2). Nous sommes enfin redevenus dignes d'eux : leur Constitution est la nôtre ; & nous y avons ajouté tout ce que la saine Philosophie , combinée avec l'expérience de vingt siècles , pouvait inspirer de plus sage & de plus sublime.

Du patriotisme & du courage , des talens & des vertus , voilà les distinctions qui conviennent à des hommes , à des Français. Le plus grand parmi eux sera celui qui aura le plus dignement rempli son serment civique & fédératif.

Quels prodiges ne verrons-nous pas éclore de ce nouvel ordre de choses ? La liberté de faire le bien public , & la gloire de l'avoir fait , entreprendront dans tous les cœurs un foyer perpétuel d'émulation & d'énergie. Les obstacles & les dangers irriteront le courage , élèveront l'ame , multiplieront les forces ; il ne restera plus qu'à triompher ou à mourir.

Quand nous lisons dans l'Histoire le dévouement des Codrus , des Philènes , nous les regar-

(1) Bacon , *serm. fid.* XIV. *Amst. Elzev.* pag. 61.

(2) Tacite , *de morib. Germ.* 7.

dions comme des insensés : c'est que , dégradés par la servitude , nous n'avions pas encore appris que nous eussions une Patrie. Ces efforts de héroïsme n'ont plus rien qui nous étonne : tout vrai Citoyen en porte le germe dans son cœur.

Et ne nous sommes-nous pas soumis à de semblables sacrifices ? Soyons donc toujours prêts à les consommer. Libres par la Constitution , soyons esclaves pour elle. Enchaînés par ses Lois saintes au char du bien public , osons le conduire à son but , dussions-nous mille fois périr dans la carrière.

N'oublions jamais sur-tout que nous avons pris les armes , non pas pour attaquer les ennemis de la Patrie , mais pour prévenir leurs complots , arrêter leurs manœuvres , réprimer leur audace. Les anciens Grecs déclaraient infame celui qui revenait sans bouclier ; mais , en abandonnant son épée ou sa lance , un Soldat ne perdait aucun de ses droits de Citoyen. Ces sages Républicains pensaient sans doute que la guerre ne peut être réputée juste , qu'autant qu'elle a pour objet de repousser plutôt que d'attaquer l'ennemi (1).

Mais que parlé-je d'ennemis de la Patrie ou de la Constitution ? Elle n'en aura plus , ou du moins n'oseront-ils plus se montrer , si les bons Citoyens savent toujours rester unis ? Cette harmonie ne fera pas moins redoutable aux Puissances étran-

(1) Plutarque , au commencement de la vie de Pélopidas.

gères : & ce n'était pas sans raison que le formidable Juge des tyrans & des événemens politiques (1) attribuait la destruction de l'Empire des Gaulois à la décadence de leurs alliances civiques.

Pourquoi les forces de l'Asie entière se brisèrent-elles tant de fois devant quelques petits Peuples renfermés dans l'enceinte d'un pays qui n'égalait pas le quart de la France ? N'en cherchons la cause que dans cette ligue amphyctionique, qui soumettait tous les cœurs, tous les bras à un mouvement uniforme, que dans ces fêtes célèbres qui offraient tous les ans aux vieillards, à la jeunesse, aux enfans, une école de courage & de patriotisme (2).

Instruits par l'exemple des divisions qui perdirent tous ces Peuples, les Français éterniseront leur concorde, leur fraternité. Qu'il sera beau de voir toutes leurs volontés réunies en une devant les Lois de la Fédération générale de l'Empire ! Eh, quelles Lois ! Elles ne sont que l'expression de la bienveillance que la nature nous prescrit envers nos semblables. L'ambition de conquérir, de ravager l'univers, était un des principaux ressorts du patriotisme Romain : celui des Français sera

(1) Tacite.

(2) Ces fêtes, connues sous le nom de Panathénées, avaient été instituées par Thésée en l'honneur de Minerve pour consacrer & perpétuer la réunion des Peuples de l'Attique.

essentiellement fondé sur le bonheur de l'humanité. Une Nation puissante, toujours armée, non par un esprit de conquête, mais par un esprit de paix, non pour tourmenter ses voisins, mais pour les contenir, mais pour défendre sa Constitution, voler au secours des Peuples opprimés, donner à tous les hommes l'exemple des devoirs & des égards respectifs qui leur sont imposés par la Sagesse éternelle, propager par-tout l'empire de la Philosophie & de la liberté. . . . A l'idée d'un tel spectacle, l'esprit s'étend, le cœur s'agrandit; chacun de nous remercie le Ciel de l'avoir fait naître dans le dix-huitième siècle, & sur-tout de l'avoir fait naître Français.

Non, ce n'était pas une chimère que tu embrassais, digne modèle de Louis XVI, quand ton ame vaste & sensible concevait le projet d'une République universelle (1) ! Nous en voyons la possibilité; nous touchons à l'époque de son exécution. Du haut de la Tribune nationale, la raison fera briller sur tous les points du globe le signal du réveil moral & politique; rappellera toutes les Nations à la Liberté; leur apprendra que les devoirs des Citoyens renferment les devoirs de l'homme considéré comme membre de toute la famille humaine; animera les différens peuples de

(1) On fait que Henri IV avait formé le projet de réunir les différens Etats de l'Europe sous la forme d'une espèce de République.

L'Univers des sentimens d'un patriotisme général ;
& parviendra insensiblement à former entr'eux
une chaîne de bienfaisance & d'harmonie.

Voilà les destins que la France est appelée à
donner au monde ! Braves Soldats , dignes Con-
fédérés , voilà l'édifice de gloire & de bonheur ,
dont vous aurez contribué à poser les fondemens !

Il fut un temps où un seul homme se faisait
respecter au milieu des peuples les plus barbares ,
en disant : *Je suis Citoyen Romain*. La présence
d'un Français dans les plages étrangères ne fera
naître que des mouvemens d'affection : il n'aura
pas besoin de se nommer ; on le reconnaîtra par-
tout à son esprit de concorde , à sa bienveillance
envers tous les hommes , à cette fierté noble &
simple que lui donnent le sentiment de sa liberté ,
& l'honneur d'être un des modèles de la régénéra-
tion qui va s'opérer dans l'un & l'autre hémisphère.



A TOULOUSE,

Chez D. DESCLASSAN, Maître-ès-Arts, Imprimeur
de l'Académie Royale des Sciences.